



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, May 16, 2005

Issue No. 13

First meeting on:

The review of the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations

Eleventh meeting on:

The rights and freedoms of children

APPEARING:

The Honourable Carolyn Bennett, P.C., M.P.,
Minister of State (Public Health)

INCLUDING:

THE SEVENTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Interim Report/Minister of Indian Affairs/
Recommendations)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 16 mai 2005

Fascicule n° 13

Première réunion concernant :

L'examen des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière des droits de la personne

Onzième réunion concernant :

Les droits et libertés des enfants

COMPARAÎT :

L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée,
ministre d'État (Santé publique)

Y COMPRIS :

LE DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Rapport intérimaire/Ministre des Affaires indiennes/
Recommandations)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C.
(or Rompkey, P.C.)
Baker, P.C.
Carstairs, P.C.
Ferretti Barth

* Kinsella
(or Stratton)
Losier-Cool
Oliver
Poy
Stratton

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Pépin, substituted for that of the Honourable Senator Baker, P.C. (*May 10, 2005*).

The name of the Honourable Baker, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Pépin (*May 12, 2005*).

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator LeBreton (*May 16, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Landon Pearson
et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P.
(ou Rompkey, C.P.)
Baker, C.P.
Carstairs C.P.
Ferretti Barth

* Kinsella
(ou Stratton)
Losier-Cool
Oliver
Poy
Stratton

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Pépin, est substitué à celui de l'honorable sénateur Baker, C.P. (*le 10 mai 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Baker, C.P., est substitué à celui de l'honorable sénateur Pépin (*le 12 mai 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Stratton, est substitué à celui de l'honorable sénateur LeBreton (*le 16 mai 2005*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, November 3, 2004:

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and monitor issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations;

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First, Second and Third Session of the Thirty-seventh Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report to the Senate no later than December 23, 2005, and that the Committee retain until January 31, 2006 all powers necessary to publicize its findings.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, du mercredi 3 novembre 2004 :

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant traits aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité au cours des première, deuxième et troisième sessions de la trente-septième législature soient déferés au Comité; et

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 23 décembre 2005, et qu'il conserve jusqu'au 31 janvier 2006 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, May 16, 2005
(17)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 3:05 p.m., in room 9, Victoria Building, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Baker, P.C. Carstairs, P.C., Ferretti Barth, Oliver, Pearson, Poy and Stratton (8).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee began to examine and monitor issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

WITNESSES:

Inter-American Commission on Human Rights (by videoconference):

Eduardo Bertoni, Special Rapporteur for Freedom of Expression;

Lisa Yagel, Attorney.

At 3:05 p.m. Mr. Bertoni made a statement and together with the other witness answered questions.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For the complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

APPEARING:

The Honourable Carolyn Bennett, P.C., M.P., Minister of State (Public Health).

WITNESSES

Health Canada:

Kelly Stone, Director, Division of Childhood and Adolescence;
Dr. Sylvie Stachenko, Deputy Chief Public Health Officer.

Canadian International Development Agency (CIDA):

David Moloney, Vice-President, Policy Branch;
Sarita Bhatla, Director, Human Rights and Participation Division;
Natalie Zend, Senior Child Rights Analyst, Policy Branch;

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 16 mai 2005
(17)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 15 h 5, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (présidente).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Baker, C.P., Carstairs, C.P., Ferretti Barth, Oliver, Pearson, Poy et Stratton (8).

Également présente : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité entreprend d'étudier et de surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et d'examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

TÉMOINS :

Commission interaméricaine des droits de l'homme (par vidéoconférence) :

Eduardo Bertoni, rapporteur spécial sur la liberté d'expression;

Lisa Yagel, avocate.

À 15 h 5, M. Bertoni fait une déclaration et, de concert avec Mme Yagel, répond aux questions.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée, ministre d'État (Santé publique).

TÉMOINS :

Santé Canada :

Kelly Stone, directrice, Division de l'enfance et de l'adolescence;
La docteure Sylvie Stachenko, administratrice en chef adjointe de la santé publique.

Agence canadienne de développement international :

David Moloney, vice-président, Direction générale des Politiques;
Sarita Bhatla, directrice, Devision des droits de la personne et de la participation;
Natalie Zend, analyste principale des droits des enfants, Direction générale des politiques.

At 4 p.m., the Honourable Carolyn Bennett made a statement and together with the other witnesses answered questions.

At 5 p.m., Mr. Moloney, made a statement and together with the other witnesses answered questions.

At 5:40 p.m., pursuant to rule 92(2)(e) the committee continued in camera to consider a draft report.

It was moved by the Honourable Senator Pearson that the draft report entitled *Canadian adherence to the American Convention on Human Rights: It is time to proceed* be adopted and that the Chair table it at the next sitting of the Senate.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

At 5:50 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

À 16 heures, l'honorable Carolyn Bennett fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 heures, M. Moloney, fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 40, conformément à l'alinéa 92(2)e du Règlement, le comité se réunit à huis clos en vue d'examiner un projet de rapport.

L'honorable sénateur Pearson propose que le projet de rapport intitulé *Adhésion du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'homme : Le temps est venu de passer à l'action* soit adopté, et que le président présente le rapport à la prochaine séance du Sénat.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

À 17 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, May 10, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to table its

SEVENTEENTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, to invite the Minister of Indian and Northern Affairs to appear with his officials before the Committee for the purpose of updating the members of the Committee on actions taken concerning the recommendations contained in the Committee's report entitled *A Hard Bed to lie in: Matrimonial Real Property on Reserve*, tabled in the Senate November 4, 2003, now tables the following interim report:

On 4 June 2003, the Standing Senate Committee on Human Rights was authorized to examine and report upon key legal issues relating to the division of on-reserve matrimonial real property. The Committee released an interim report entitled *A Hard Bed to Lie In: Matrimonial Real Property on Reserve* in November 2003. Following the appearance of the Minister of Indian Affairs and Northern Development before the Committee in November 2004, at which time he advised it that the subject matter was to be referred to the House of Commons Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development, the Committee released a second interim report. That report, which was adopted by the Senate on 15 December 2004, contained the following recommendations:

that both the reference to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development, and the consultations that that Committee is to undertake, be done in a timely manner;

that the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be involved in the consultations to be carried out by the House of Commons Committee;

that the Minister give strong consideration as to who is to be consulted, and include parameters for the consultation in his order of reference;

that in referring this consultation to the House of Commons Committee, the Minister ensure that that Committee does not lose sight of the key issue, namely that women and men on reserve need to have their property rights with respect to real matrimonial property clarified; and

that this Committee's Order of Reference received from the Senate on November 3, 2004 be extended to December 2005.

The Committee's Order of Reference was extended until April 30, 2006 so as to allow this Committee to continue to monitor the progress of both the House of Commons Committee and the Department Indian Affairs and Northern Development.

RAPPORT DU COMITÉ

Mardi le 10 mai 2005

Le comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de déposer son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004 à inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord accompagné de ses hauts fonctionnaires à comparaître devant le comité afin de faire une mise à jour sur les actions prises par le ministère concernant les recommandations incluses dans le rapport du Comité intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves*, déposé au Sénat le 4 novembre 2003, dépose maintenant le rapport intérimaire suivant :

Le 4 juin 2003, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a été autorisé à examiner, pour en faire rapport, les principaux aspects juridiques de la question du partage des biens immobiliers matrimoniaux situés dans une réserve. Il a publié un rapport provisoire intitulé *Un toit précaire : Les biens fonciers matrimoniaux situés dans les réserves* en novembre 2003. À la suite du témoignage du ministre des Affaires indiennes et du Développement du Grand Nord devant le Comité en novembre 2004, au cours duquel il a conseillé au Comité de renvoyer la question au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes, le Comité a publié un deuxième rapport provisoire. Ce rapport, que le Sénat a adopté le 15 décembre 2004, contenait les recommandations suivantes :

que le renvoi au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes et les consultations que doit entreprendre ce comité soient exécutés en temps utile;

que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones participe aux consultations que doit mener le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes;

que le ministre réfléchisse sérieusement à l'identité des personnes qui devraient être consultées et qu'il définisse dans l'ordre de renvoi les paramètres de la consultation;

que, en confiant cette consultation au Comité de la Chambre des communes, le ministre veille à ce que ce dernier ne perde pas de vue la raison fondamentale de cet exercice, soit la nécessité de clarifier toute la question des droits sur les biens immobiliers matrimoniaux, à l'intention des hommes et des femmes habitant dans les réserves;

que l'ordre de renvoi reçu du Sénat par le présent Comité le 3 novembre 2004 soit prolongé jusqu'en décembre 2005.

L'ordre de renvoi a été prolongé jusqu'au 30 avril 2006 afin de permettre au Comité sénatorial de continuer à surveiller les progrès accomplis dans le dossier par le Comité de la Chambre des communes et le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Grand Nord.

The Minister replied to the Committee's December 2004 Report by letter dated 7 February 2005, and included a copy of the letter sent to the Chair of the House of Commons Committee requesting that Committee's advice on how the federal Crown can best address the issue with his response.

This Committee's review of the Minister's letter to the Chair of the House of Commons Committee has raised some concerns. Our primary concern relates to the Minister's request that the House of Commons Committee "examine" and "analyse" the issue of on-reserve matrimonial real property. As this Committee stressed in our December 2004 interim report, this issue has been analysed sufficiently. We emphasized that "action", not "study", was required. In our report, we also emphasized the need for the consultations suggested by the Minister to be carried out in a "timely manner". Now is the time for action — those who are affected have waited long enough and are being denied their rights under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. We have noted that the House of Commons Committee has been seized with this matter. Our Committee is concerned that no further delays occur.

By letter dated 9 May 2005, we have conveyed these serious concerns to the Minister and are now bringing them forward for the Senate's attention and support.

Respectfully submitted,

Le ministre a réagi au rapport de décembre 2004 du Comité sénatorial dans une lettre datée du 7 février 2005 à laquelle il a annexé une copie de la lettre envoyée au président du Comité de la Chambre des communes pour demander des conseils sur la meilleure façon pour la Couronne fédéral de résoudre la question.

L'examen par le Comité sénatorial de la lettre du ministre au président du Comité de la Chambre des communes a fait naître certaines préoccupations, la principale concernant la demande du ministre pour que le Comité de la Chambre des communes examine et analyse la question des biens immobiliers matrimoniaux situés dans les réserves. Comme l'a souligné le Comité sénatorial dans son rapport provisoire de décembre 2004, la question a fait l'objet d'assez d'analyse. Nous avons insisté sur l'importance d'agir et non plus d'étudier. Dans notre rapport, nous avons également signalé qu'il était important que les consultations proposées par le ministre se fassent en temps utile. Il est temps d'agir; ceux qui sont touchés par le problème attendent depuis trop longtemps et sont privés de droits prévus dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Nous avons constaté que le Comité de la Chambre des communes avait été saisi de la question. Notre Comité ne veut plus de retard dans ce dossier.

Dans une lettre en date du 9 mai 2005, nous avons fait état de ces graves préoccupations et nous les portons à présent à l'attention du Sénat afin d'obtenir son appui.

Respectueusement soumis,

La présidente,

A. RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

Ottawa, May 9, 2005

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P.
Minister of Indian Affairs and Northern Development and
Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians
Room 407
Confederation Building

Dear Minister Scott:

I am writing to you in my capacity as Chair of the Standing Senate Committee on Human Rights. Further to your letter received on 7 February 2005, we noted that you had referred the on-reserve matrimonial real property matter to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development. We appreciate your follow-through in keeping us informed of this issue. We do, however, wish to reiterate some of our concerns.

Firstly, we would again underscore that it is our expectation that the House of Commons Committee will do more than "examine" and "analyse" the issue. Based on what you said during your appearance before our Committee in November

Le 9 mai 2005

L'honorable Andy Scott, C.P., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et
Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens
non inscrits
Pièce 407
Édifice de la Confédération

Monsieur le ministre,

Je vous écris en ma qualité de président du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Dans la lettre que nous avons reçue de vous le 7 février 2005, nous avons noté que vous avez renvoyé la question des biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes. Nous vous savons gré de prendre le temps de nous tenir au courant de l'évolution de ce dossier. Nous souhaitons toutefois vous rappeler certaines de nos préoccupations.

Premièrement, nous voudrions vous souligner une fois de plus que nous nous attendons à ce que le comité de la Chambre ne se limite pas à « examiner » et à « analyser » cette question. Après votre comparution devant notre comité en novembre 2004, nous

2004, it was our understanding that the Department agreed that the issue had been sufficiently studied and analysed, and that it was time to move forward by implementing solutions instead of continuing to talk about the problem. As you said at that Committee meeting, it is our understanding that you indicated that you would not be asking the House of Commons Committee to undertake a study, but rather to consult the community "and produce a report that outlines a clear and comprehensive legislative framework". Pursuant to our 2003 report, our Committee understands these community consultations to include communication with First Nations women, First Nations governments, and Band councils. We trust that this is the House of Commons Committee's approach. We are looking to the House of Commons Committee to produce a report outlining such a comprehensive legislative framework without further delay for "study" and "analysis".

Secondly, we want to stress that those who are affected have waited long enough and are being denied their rights under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. We anticipate that the House of Commons Committee will meet its deadline of June 1, 2005 so that this matter will not yet again be delayed.

Finally, we want to reiterate our recommendation that the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be involved in the consultation process that is purportedly the focus of the House of Commons Committee. As noted in our December 2004 Report, members of the Senate have valuable experience to contribute to discussions of this issue, and drawing on our expertise may prove to be a valuable time-saving measure in moving to action on this important issue.

We know you will take the time to consider the concerns that we have raised, and look forward to discussing with you the House of Commons Committee's progress in the near future.

Yours sincerely,

A. Raynell Andreychuk, Senator
Chair

croyions que le ministère était d'avis que la question avait été suffisamment étudiée et analysée, que le temps était venu de passer à l'action et qu'il fallait maintenant appliquer des solutions plutôt que de continuer à discuter du problème. De vos propos, nous avions cru comprendre que vous ne demanderiez pas au comité de la Chambre d'étudier le sujet, mais de consulter la collectivité « et de produire un rapport établissant un cadre législatif clair et détaillé ». Conformément à notre rapport de 2003, notre comité imagine que ces consultations incluront les femmes des Premières Nations, les gouvernements des Premières Nations et les conseils de bande. Nous espérons que ce sera la démarche suivie par le comité de la Chambre des communes. Nous nous attendons à ce que ce comité produise un rapport établissant ce cadre législatif détaillé sans perdre davantage de temps pour des « études » et « analyses ».

Deuxièmement, nous voulons vous souligner que les personnes affectées attendent depuis déjà longtemps une solution et qu'elles se voient entre-temps dénier des droits que leur garantit pourtant la *Charte des droits et libertés*. Nous espérons donc que le comité de la Chambre des communes respectera son échéance du 1^{er} juin 2005 et que le règlement de ce dossier ne sera pas de nouveau reporté.

Enfin, nous tenons à rappeler notre recommandation proposant que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones participe aux consultations que devrait mener le comité des Communes. Comme nous l'avons signalé dans notre rapport de décembre 2004, certains sénateurs possèdent une expérience précieuse qui ne peut qu'enrichir les discussions, et la mettre à profit permettrait peut-être de gagner beaucoup de temps pour faire avancer ce dossier important.

Nous savons que vous prendrez le temps d'examiner nos préoccupations et nous espérons avoir bientôt l'occasion de discuter avec vous des progrès réalisés par le comité des Communes.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, mes plus cordiales salutations.

*La présidente,
(Copie anglaise signée par)
A. Raynell Andreychuk, sénateur*

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 16, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 3:05 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children; and to monitor issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

Senator A. Raynell Andreychuk (Chairman) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we have the benefit of a video conference. We are here to continue to monitor issues relating to human rights, *inter alia*, and review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

In particular, we are studying Canada's role in the inter-American system and, more particularly, the Inter-American Commission on Human Rights and the Inter-American Court of Human Rights. We are pleased to have by video conference, Mr. Eduardo Bertoni, Special Rapporteur for Freedom of Expression, and Ms. Lisa Yagel, attorney.

We welcome you to the Senate of Canada and, in particular, to the Standing Senate Committee on Human Rights. I understand you have an opening statement and then I will proceed to questions. Please proceed.

Mr. Eduardo Bertoni, Special Rapporteur for Freedom of Expression, Inter American Commission on Human Rights: Honourable senators, thank you for the invitation to speak before this committee. I would like to start my intervention with a brief explanation of my mandate as Special Rapporteur for Freedom of Expression for the Inter-American Commission on Human Rights. Then I will give an overview of how the American Convention on Human Rights protects freedom of expression. I will also make references to the decision of the Inter-American Court of Human Rights in this area. Finally, I will mention some freedom of expression issues that, as far as I know, have been receiving attention by this committee and by Canadian scholars.

The American Convention on Human Rights and the American Declaration of the Rights and Duties of Man are the principal instruments through which the inter-American system provides for the protection of human rights. The organs responsible for enforcing these international obligations are the Inter-American Commission on Human Rights and the Inter-American Court of Human Rights.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 16 mai 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 15 h 5, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants; et pour surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (présidente) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons pouvoir procéder aujourd'hui par vidéoconférence. Nous allons continuer de surveiller l'évolution de diverses questions relatives aux droits de la personne et, entre autres, d'examiner l'appareil gouvernemental chargé d'assurer le respect des obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne.

Nous allons notamment étudier le rôle du Canada dans le système interaméricain et, particulièrement, au sein de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Nous sommes heureux d'accueillir par vidéoconférence M. Eduardo Bertoni, Rapporteur spécial pour la liberté d'expression, et Mme Lisa Yagel, avocate.

Nous vous souhaitons la bienvenue au Sénat du Canada et, plus particulièrement, au Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Je crois que vous avez une déclaration à nous faire avant que nous vous posions des questions. La parole est à vous.

M. Eduardo Bertoni, rapporteur spécial pour la liberté d'expression, Commission interaméricaine des droits de l'homme : Honorables sénateurs, merci pour cette invitation à vous adresser la parole. J'aimerais débuter mon intervention devant votre comité par une brève explication de mon mandat de rapporteur spécial pour la liberté d'expression au sein de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Je vous donnerai ensuite un aperçu de la façon dont la Convention américaine relative aux droits de l'homme protège la liberté d'expression. Je vais aussi vous parler des décisions rendues par la Cour interaméricaine des droits de l'homme à ce chapitre. En terminant, je vais vous exposer quelques questions touchant la liberté d'expression qui, à ma connaissance, ont retenu l'attention de votre comité et des universitaires canadiens.

La Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme sont les principaux instruments permettant au système interaméricain d'assurer la protection des droits de la personne. La Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme sont les deux instances chargées d'assurer le respect de ces obligations internationales.

The commission has three main functions: first, the processing of individual complaints; second, the preparation of reports on human rights situations in member states; and, third, the proposal of measures to strengthen respect for human rights in the region.

On the other hand, as set out in the convention, the court has two distinct legal functions: first, the advisory functions; and, second, the contentious function.

In the context of the inter-American system, and particularly the commission's duty, let me talk about my office, the Office of the Special Rapporteur for Freedom of Expression. The office operates within the legal framework of the Inter-American Commission on Human Rights. The duties and mandates of my office are that we prepare an annual report on the status of freedom of expression in the Americas and submit it to the commission for consideration and inclusion in the Inter-American Commission's annual report to the General Assembly of the Organization of American States.

We prepare thematic reports. We gather the information necessary to write the reports. We organize promotional activities. We immediately notify the commission about emergency situations regarding freedom of expression. We provide information and technical support to the commission about the prosecution of individual cases pertaining to freedom of expression.

With respect to our legal duties, our office developed a set of principles four years ago that were reflected in an instrument called the *Declaration of Principles on Freedom of Expression*. This declaration is the basic document for interpreting article 13 of the American Convention on Human Rights and the American declaration. The declaration of principles was approved by the Inter-American Commission on Human Rights in 2000.

The right to freedom of expression is stated in broad terms in article IV of the American Declaration of the Rights and Duties of Man, and in article 13 on the American Convention on Human Rights. These instruments provide the following with respect to freedom of expression. The American declaration, in article IV says:

Every person has the right to freedom of investigation, of opinion, and of the expression and dissemination of ideas, by any medium whatsoever.

All of you know Article 13 of the American convention. I will not read it now.

It is important to underscore that freedom of expression is not included in the list of rights that are non-derogative in states of emergency in the American Convention on Human Rights. However, any restrictions on freedom of expression in the context of an emergency situation must conform to the requirements of proportionality, scope, and non-discrimination set forth in article 27 of the convention. In imposing such

La Commission a trois fonctions principales : premièrement, le traitement des plaintes des particuliers; deuxièmement, la production de rapports sur la situation des droits de l'homme dans les pays membres; et, troisièmement, la proposition de mesures visant à favoriser le respect des droits de la personne dans les régions concernées.

Par ailleurs, la convention confère à la Cour interaméricaine deux fonctions juridiques distinctes : une fonction de consultation et une fonction de contentieux.

Dans le contexte du système interaméricain, et plus particulièrement dans le cadre du mandat de la Commission, je vais vous parler de mon bureau, celui du Rapporteur spécial pour la liberté d'expression. Le bureau fonctionne à l'intérieur du cadre juridique de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Mon bureau a pour mandat de produire un rapport annuel sur la situation de la liberté d'expression dans les Amériques et de le présenter à la Commission pour examen et inclusion dans le rapport annuel soumis à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains.

Nous produisons également des rapports thématiques. Nous recueillons les renseignements nécessaires à la préparation de ces rapports. Nous organisons des activités de promotion. Nous avisons immédiatement la Commission lorsqu'il se présente des situations urgentes touchant la liberté d'expression. Nous fournissons de l'information et du soutien technique à la Commission aux fins des poursuites dans les cas individuels concernant la liberté d'expression.

Pour ce qui est de nos fonctions juridiques, notre bureau a élaboré il y a quatre ans un ensemble de principes qui ont été rassemblés au sein d'un document intitulé *Déclaration de principes sur la liberté d'expression*. Cette déclaration est l'instrument de base utilisé pour interpréter l'article 13 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Déclaration américaine. La déclaration de principes a été approuvée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en 2000.

Le droit à la liberté d'expression est énoncé en termes généraux à l'article IV de la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme ainsi qu'à l'article 13 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme. Voici ce que prévoient ces deux instruments relativement à la liberté d'expression. L'article IV de la déclaration américaine se lit comme suit :

Toute personne a droit à la liberté d'investigation, d'opinion, d'expression et de diffusion de la pensée par n'importe quel moyen.

Comme vous connaissez tous l'article 13 de la Convention américaine, je ne vais pas vous en faire lecture.

Il est important de souligner que la liberté d'expression ne fait pas partie de la liste des droits ne pouvant pas être suspendus dans les situations d'urgence en application de la Convention américaine relative aux droits de l'homme. Cependant, toute restriction imposée quant à la liberté d'expression dans le contexte d'une situation d'urgence doit satisfaire aux exigences prévues à l'article 27 de la Convention en matière de proportionnalité, de

restrictions on the right to freedom of expression, states should also bear in mind the importance of freedom of expression in guaranteeing other fundamental human rights.

I want to talk now about the cases decided by the Inter-American Court of Human Rights that deal with freedom of expression. I will start by saying that the court has only decided four cases on specific issues regarding the interpretation of article 13 of the convention. It is also important to mention that, in this area, the court also produced an advisory opinion in 1985. Among other statements in the advisory opinion, in number five, the court recalled that the right to freedom of expression is also protected in various other international human rights instruments, including article 19 of the Universal Declaration of Human Rights, Article 19 of the International Covenant on Civil and Political Rights, and Article 10 of the European Convention on Human Rights.

In the advisory opinion, number five, the court established that a comparison of Article 13 of the American convention with each of the foregoing provisions shows “the extremely high value that the convention places on freedom of expression” and that “the guarantees contained in the American convention regarding freedom of expression were designed to be more generous and to reduce to a bare minimum restrictions impeding the free circulation of ideas.”

The Inter-American Court on Human Rights highlighted in that advisory opinion the importance of freedom of expression in a democratic society by saying that: “Freedom of expression is a cornerstone upon which the very existence of a democratic society rests. It is indispensable for the formation of public opinion. It is also a *sine qua non* for the development of political parties, trade unions, scientific and cultural societies and, in general, those who wish to influence the public. It represents, in short, the means that enable the community, when exercising its options, to be sufficiently informed. Consequently, it can be said that a society that is not well informed is not a society that is truly free.”

In the same advisory opinion, the Inter-American Court emphasized that there are two aspects to the right to freedom of expression: first, the right to the expression of thoughts and ideas and, second, the right to receive them. Therefore, limitation of these rights through arbitrary interferences affects not only the individual's right to express information and ideas but also the right of the community as a whole to receive all types of information and opinions.

In *The Last Temptation of Christ* case decided in 2001, the Inter-American Court had the opportunity to address fully the scope of prohibition of prior censorship in Article 13. The case involved the prohibition in Chile of the exhibition of the film *The Last Temptation of Christ*. The Inter-American Court noted that Article 13 does not allow prior censorship with the exception of prior censorship of public entertainments “for the sole purpose of regulating access to them for the moral protection of childhood

portée et de non-discrimination. En imposant de telles restrictions sur le droit à la liberté d'expression, les États doivent garder à l'esprit l'importance de la liberté d'expression dans la protection des autres droits fondamentaux de la personne.

Je veux vous parler de décisions rendues par la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans des causes touchant la liberté d'expression. Je vous signale au départ que la Cour s'est penchée uniquement sur quatre causes portant sur des questions liées à l'interprétation de l'article 13 de la Convention. Il est également important de noter que la Cour a aussi produit un avis consultatif à ce sujet en 1985. La Cour a notamment rappelé dans cet avis, à l'énoncé n° 5, que le droit à la liberté d'expression est également protégé par différents traités internationaux touchant les droits de la personne, y compris l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans l'énoncé en question, la Cour indiquait qu'une comparaison entre l'article 13 de la Convention américaine et chacune des dispositions susmentionnées montrait bien que la Convention accordait une très grande valeur à la liberté d'expression et que les garanties qu'on y retrouvait à ce chapitre visaient à faire montre d'une plus grande ouverture et à réduire le plus possible les restrictions à la libre circulation des idées.

Dans cet avis consultatif, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a souligné l'importance de la liberté d'expression en faisant valoir qu'elle est la pierre angulaire sur laquelle repose l'existence même de toute société démocratique. On peut également y lire ce qui suit : « Elle est indispensable pour la formation de l'opinion publique. C'est également un prérequis essentiel pour la création de partis politiques, de syndicats, de sociétés scientifiques et culturelles et, d'une manière générale, de tout groupe souhaitant influencer l'opinion publique. Elle représente, en bref, le moyen qui permet à la collectivité, lorsqu'elle exerce ses options, d'être suffisamment informée. En conséquence, on peut affirmer qu'une société qui n'est pas bien informée n'est pas une société totalement libre. »

Toujours dans le même avis consultatif, la Cour interaméricaine précise que le droit à la liberté d'expression comporte deux aspects : premièrement, le droit d'exprimer ses réflexions et ses idées et, deuxièmement, le droit de recevoir celles des autres. Par conséquent, les restrictions imposées à ces droits par le biais d'interférences arbitraires entravent non seulement le droit d'une personne de communiquer de l'information et des idées, mais aussi le droit de la collectivité dans son ensemble de recevoir de l'information et des opinions de toutes sortes.

Dans l'arrêt *La dernière tentation du Christ* de 2001, la Cour interaméricaine a eu la possibilité de traiter de tous les aspects de l'interdiction de censure préalable prévue à l'article 13. La cause portait sur l'interdiction de présenter au Chili le film *La dernière tentation du Christ*. La Cour interaméricaine a noté que l'article 13 permet la censure préalable dans le cas des spectacles publics « uniquement pour en réglementer l'accès en raison de la protection morale des enfants et des adolescents ». Comme

and adolescence.” As the banning of the film applied to adults as well as to children and adolescents, it violated, in the thoughts of the court, the Article 13 prohibition of prior censorship.

The issue of indirect restrictions on freedom of expression was addressed in another case: The *Ifcher Bronston* case, decided by the Inter-American Court in 2001. The petitioner in that case, Baduk Ifcher Bronston, was a naturalized citizen of Peru and was the majority shareholder in the company that operated the Peruvian television Channel 2. As majority shareholder, Mr. Ifcher Bronston exercised editorial control of the channel's programs. One of the channel's programs, *Contra Punto*, reported various news stories about abuses, including torture and acts of corruption committed by the Peruvian intelligence sources. As a result of this report, Mr. Ifcher Bronston was subject to a number of intimidating actions culminating in a decree to revoke Mr. Ifcher Bronston's Peruvian citizenship.

The court found that “the resolution that revoked the citizenship of Mr. Ifcher Bronston constituted an indirect means of restricting his freedom of expression as well as that of the journalists who work and investigate for the program *Contra Punto* on Peruvian television channel 2.”

Additionally, the court concluded: “By separating Mr. Ifcher Bronston from the control of channel 2 and excluding the journalists from the program *Contra Punto*, the state not only restricted the right of these individuals to circulate news, ideas and opinions but also affected the right of all Peruvians to receive information, limiting their right to exercise political opinions and develop themselves fully in a democratic society.”

Two major freedom of expression cases were decided by the Inter-American Court in 2004, both dealing with criminal defamation. In the first case, the *La Nación* case from Costa Rica, a journalist and the newspaper she worked for were charged with criminal defamation due to an article that the journalist published in the paper about a Costa Rican diplomat. The article partially reproduced articles that had appeared in the Belgian press.

In ruling in this case, the court emphasized the importance of freedom of expression in a democratic society and the essential role of journalists in exercising this right. The court noted that while the right to freedom of expression is not an absolute right, any restrictions upon its exercise must be previously established by law, and must be strictly necessary to protect one of a number of legitimate aims: the protection of the rights or reputation of others, national security, public order, or public health or morals. That restriction must be proportionate to the interests justifying it and narrowly tailored to the achievement of this objective, interfering in the most minimal way possible with the effective exercise of the right to freedom of expression.

Within this context, the Inter-American Court analyzed the compatibility of the sanctions imposed against the journalist with the provisions of Article 13 of the American Convention. The

l'interdit de diffusion du film s'appliquait autant aux adultes qu'aux enfants et aux adolescents, il contrevenait, selon l'avis exprimé par la Cour, aux dispositions de l'article 13 prohibant la censure préalable.

La question des restrictions indirectes à la liberté d'expression a également été abordée dans l'arrêt *Ifcher Bronston* pour lequel la Cour interaméricaine a rendu sa décision en 2001. Le requérant dans cette cause, Baduk Ifcher Bronston, un citoyen naturalisé du Pérou, était l'actionnaire majoritaire d'une entreprise opérant le canal 2 de la télévision péruvienne. En sa qualité d'actionnaire majoritaire, M. Ifcher Bronston contrôlait le contenu éditorial des émissions diffusées sur ce canal. L'une de ces émissions, *Contra Punto*, présentait différents reportages au sujet de comportements abusifs, y compris des actes de torture et de corruption auxquels se livraient les services de renseignement péruviens. À la suite de ces reportages, M. Ifcher Bronston a été victime de nombreux actes d'intimidation qui sont allés jusqu'à un décret visant à lui retirer sa citoyenneté péruvienne.

La Cour a conclu que la décision de révoquer la citoyenneté de M. Ifcher Bronston constituait une façon indirecte de limiter sa liberté d'expression et celle des journalistes qui travaillent et enquêtent pour l'émission *Contra Punto* diffusée au canal 2 de la télévision péruvienne.

La Cour a également conclu qu'en privant M. Ifcher Bronston du contrôle qu'il exerçait sur le canal 2 et en empêchant les journalistes de participer à l'émission *Contra Punto*, l'État entravait non seulement le droit de ces individus de diffuser des nouvelles, des idées et des opinions, mais aussi le droit de tous les Péruviens de recevoir de l'information, ce qui limitait d'autant leur capacité de développer des opinions politiques et de s'épanouir pleinement au sein d'une société démocratique.

En 2004, la Cour interaméricaine a tranché dans deux causes importantes touchant la liberté d'expression. Il y avait des accusations de diffamation dans les deux cas. Dans la première cause, l'arrêt *La Nación* au Costa Rica, une journaliste et le journal qui l'employait ont été accusés de diffamation en raison d'un article au sujet d'un diplomate costaricien. Cet article reprenait partiellement des reportages publiés dans la presse belge.

Dans sa décision en l'espèce, la Cour a insisté sur l'importance de la liberté d'expression au sein d'une société démocratique et du rôle essentiel que doivent jouer les journalistes pour l'exercice de ce droit. La Cour a noté que bien que le droit à la liberté d'expression ne soit pas un droit absolu, toute restriction imposée à son exercice doit avoir été préalablement établie par la loi et doit être absolument nécessaire pour atteindre l'un des objectifs légitimes de protection suivants : la protection des droits ou de la réputation d'autrui, de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé publique ou de la moralité publique. La restriction imposée doit être proportionnelle aux intérêts qui la justifient et viser uniquement l'atteinte de cet objectif, en entravant le moins possible l'exercice du droit à la liberté d'expression.

C'est dans ce contexte que la Cour interaméricaine a analysé les sanctions imposées à la journaliste pour voir si elles étaient compatibles aux dispositions de l'article 13 de la Convention

court first noted that the journalist had been expressing statements and opinions of public interest. The court stated that because of the importance of the public's ability to oversee public administration in a democracy, public officials and those who are involved in matters of public interest are naturally subject to a greater degree of scrutiny by society than are private individuals who are not involved in such issues.

The Inter-American Court found that the Costa Rican court had placed an excessive limitation on the journalist's right to freedom of expression by requiring her to prove the underlying factual basis for the articles from the Belgian press. It cited the European Court of Human Rights in stating: "The punishment of a journalist in assisting the dissemination of statements made by another person would seriously threaten the contribution of the press in the discussion of the issues of public interest."

In the second case, decided in 2004, the *Caneset* case from Paraguay, a former presidential candidate, Ricardo Caneset, was charged with criminal defamation due to statements that he made about another presidential candidate during the campaign. Caneset was found guilty of defamation and sentenced to four months in prison, and fined as well costs and civil liability.

The Inter-American Court determined that this constituted an excessive limitation of Caneset's right to freedom of expression, given that the expression that gave rise to the sanctions were made in the context of a democratic election and referred to matters of public interest. The Inter-American Court, as it did in the case of *La Natión*, emphasized that any restrictions on the right to freedom of expression must be proportionate, and that public figures such as a political candidate are subject to higher levels of scrutiny than private persons.

I wish to finish my presentation today with a brief reference to one issue that is, as far as I believe, under close study by this committee and Canadian scholars. The issue is related to hate speech expressions. As I mentioned before, the broad protection of freedom of expression under the American Convention on Human Rights is not absolute. The American Convention, like many international and regional covenants, declares hate speech to be outside the protection of Article 13, and it requires states' parties to outlaw this form of expression.

Paragraph 5 of Article 13 provides:

Any propaganda for war and any advocacy of national, racial, or religious hatred that constitute incitements to lawless violence or to any other similar action against any person or group of persons on any grounds including those of race, colour, religion, language, or national origin shall be considered as offences punishable by law.

américaine. La Cour a d'abord noté que la journaliste avait présenté des déclarations et des opinions d'intérêt public. Toujours selon la Cour, comme il est important que la population puisse suivre de près l'administration publique au sein d'une démocratie, les agents de l'État et les personnes travaillant dans des dossiers d'intérêt public font tout naturellement l'objet d'une plus grande surveillance de la part de la société que les particuliers n'étant pas en cause dans de tels dossiers.

La Cour interaméricaine a conclu que le tribunal costaricien avait imposé une restriction excessive au droit à la liberté d'expression de la journaliste en lui demandant de prouver la base factuelle sous-jacente des articles provenant de la presse belge. La Cour a cité à cet effet un jugement de la Cour européenne des droits de l'homme : « Sanctionner un journaliste pour avoir aidé à la diffusion de déclarations émanant d'un tiers dans un entretien entraînerait gravement la contribution de la presse aux discussions de problèmes d'intérêt général ».

Dans la seconde cause réglée en 2004, l'arrêt *Caneset* au Paraguay, un ancien candidat à la présidence, Ricardo Caneset, a été accusé de diffamation en raison de déclarations faites au sujet d'un autre candidat à la présidence durant la campagne. Caneset a été trouvé coupable de diffamation et condamné à une sentence de quatre mois d'emprisonnement, en plus d'avoir à payer une amende et les frais afférents.

La Cour interaméricaine a jugé que cela constituait une restriction excessive au droit à la liberté d'expression de M. Caneset, étant donné que les déclarations sanctionnées ont été faites dans le contexte d'une élection démocratique et concernaient des questions d'intérêt public. Comme elle l'avait déjà fait dans l'arrêt *La Natión*, la Cour interaméricaine a fait valoir que toute restriction au droit à la liberté d'expression doit être proportionnelle à la faute commise, et que les personnalités publiques comme les candidats politiques font l'objet d'une surveillance accrue, comparativement aux particuliers.

J'aimerais terminer ma déclaration d'aujourd'hui en vous parlant d'une question qui, si je ne m'abuse, intéresse grandement votre comité et les universitaires canadiens. Il s'agit de la propagande haineuse. Comme je l'ai déjà mentionné, la protection globale qu'offre la Convention américaine relative aux droits de l'homme au titre de la liberté d'expression n'est pas absolue. La Convention américaine, comme bon nombre de pactes internationaux et régionaux, stipule que la propagande haineuse n'est pas visée par la protection prévue à l'article 13 et exige des États signataires qu'ils interdisent cette forme d'expression.

Le paragraphe 5 de l'article 13 prévoit ce qui suit :

Sont interdits par la loi toute propagande en faveur de la guerre, tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse, qui constituent des incitations à la violence, ainsi que toute autre action illégale analogue contre toute personne ou tout groupe de personnes déterminées, fondée sur des considérations de race, de couleur, de religion, de langue ou d'origine nationale, ou sur tous autres motifs.

The basic outline of hate speech under Article 13(5), unlike the similar provisions found in international treaties and domestic law, has yet to be interpreted or developed by the Inter-American Court or the Inter-American Commission on Human Rights. Given the lack of inter-American jurisprudence in the area of freedom of expression, the Special Rapporteur for Freedom of Expression explores its possibilities confined through a study of comparative case law from the United Nations Human Rights Committee and the European Court of Human Rights. We included our study in our last annual report.

It would appear at first glance that the ban on censorship would extend to hate speech in the same way that it covers the restrictions on freedom of expression as laid out in paragraph 2 of Article 13. However, because there is a discrepancy between the English and Spanish language versions of the text of Article 13, the issue requires further analysis.

In the English version, as noted previously, the text of paragraph 5 provides that hate speech: "... shall be considered as offenses punishable by law," which implies that hate speech can be regulated through subsequent imposition of liability. In the Spanish version, however, this same paragraph provides that hate speech will be prohibited by law. That suggests that hate speech, given that it must be prohibited, can be regulated through censorship. That linguistic difference could be resolved through various means of interpretation available in international law, including the general and supplementary rules of interpretation that are expressed in Article 31 and 32 of the Vienna Convention on the Law of Treaties. In our report, we were inclined to interpret the difference in favour of freedom of expression. Again, I highlight that it is only our interpretation — the interpretation of the Office of the Special Rapporteur.

In our view, in the Spanish version of the American Convention. Paragraph 4, Article 13, states: "...public entertainments may be subject by law to prior censorship for the sole purpose...for the moral protection of childhood..."

The reference in Spanish to paragraph 2 is similar to the English text which says: "Notwithstanding the provision of paragraph 2..." Both the Spanish and English versions imply that paragraph 4 was meant to be an exception to paragraph 2. Paragraph 5 makes no similar exception to paragraph 2 in either Spanish or English, and so it follows that hate speech could be governed by paragraph 2's imposition of subsequent liability.

As I said earlier, there is no conclusive decision by the Inter-American Court on this specific issue. There is no specific recommendation in individual cases to come out of the Inter-American Commission on Human Rights.

À la différence des dispositions semblables qu'on retrouve dans les traités internationaux et les lois nationales, ni la Cour interaméricaine ni la Commission interaméricaine des droits de l'homme n'ont encore eu à se pencher sur l'interprétation fondamentale du paragraphe 13(5) relativement à la propagande haineuse. Compte tenu du manque de jurisprudence interaméricaine en la matière, le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression a exploré les possibilités à ce chapitre au moyen d'une étude comparative de la jurisprudence du Comité des droits de l'homme des Nations Unies et de la Cour européenne des droits de l'homme. Nous avons intégré les résultats de cette étude à notre dernier rapport annuel.

À première vue, il semblerait que l'interdiction de censure s'appliquerait à la propagande haineuse de la même façon qu'elle vise les restrictions quant à la liberté d'expression conformément au paragraphe 2 de l'article 13. Cependant, en raison de divergences entre les versions anglaise et espagnole de l'article 13, la question exige une analyse plus approfondie.

Dans la version anglaise, le texte du paragraphe 5 stipule que la propagande haineuse doit être considérée comme une infraction punissable par la loi, ce qui indique qu'elle peut être réglementée au moyen de l'attribution postérieure de la responsabilité. Dans la version espagnole, le même paragraphe précise toutefois que la propagande haineuse est interdite par la loi. Cette formulation laisse entendre que la propagande haineuse peut être réglementée au moyen de la censure, étant donné qu'on est tenu de l'interdire. Cette divergence entre les deux versions peut être réglée au moyen de différents mécanismes d'interprétation qu'offre le droit international, y compris la règle générale et les moyens complémentaires d'interprétation que l'on retrouve aux articles 31 et 32 de la Convention de Vienne sur le droit des traités. Dans notre rapport, nous avons penché pour l'interprétation de cette divergence en faveur de la liberté d'expression. Encore là, je souligne qu'il s'agit seulement de l'interprétation que nous en avons faite au bureau du rapporteur spécial.

Selon notre interprétation, la version espagnole de la Convention américaine stipule au paragraphe 4 de l'article 13 que les spectacles publics peuvent être soumis par la loi à la censure uniquement pour des motifs de protection morale des enfants.

Le renvoi au paragraphe 2 dans la version espagnole est semblable à celui prévu dans le texte anglais qui stipule que le paragraphe 4 s'applique sans préjudice des dispositions du paragraphe 2. Les deux versions laissent donc entendre que le paragraphe 4 constitue une exception dans l'application du paragraphe 2. Comme le paragraphe 5 n'établit pas d'exception semblable par rapport au paragraphe 2, tant en espagnol qu'en anglais, il s'ensuit que la propagande haineuse peut être assujettie à l'imposition de responsabilités ultérieures comme le prévoit le paragraphe 2.

Comme je l'ai déjà mentionné, la Cour interaméricaine n'a pas rendu de décision péremptoire sur ce sujet précis. La Commission interaméricaine des droits de l'homme n'a pas non plus formulé de recommandations précises à la lumière de dossiers particuliers.

I hope my presentation will be useful to the deliberations of the committee. Universalization of human rights treaties is an important goal to be achieved for the respect for human rights. In my opinion, because of the Canadian tradition in this area, the ratification of the American Convention on Human Rights by Canada would help to strengthen human rights in our hemisphere. Ms. Yagel and I will be happy to take senators' questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Bertoni. I understand that your presentation was based on a case study to indicate the application of the principles of international human rights and how you are attempting to put your system in line with other conventions and treaties, both UN and others. That is helpful to our work.

Like every treaty and convention, the drafters did not think of everything and were caught in their time. I am reminded of the time when the American Convention on Human Rights was drafted, when some governments were not as free and transparent as they are now. I presume that freedom of expression took on different flavours in different countries and now you are trying to rationalize it closer to an international standard.

You pointed out the dilemma of having to use two languages and how to interpret any discrepancies. In Canada, we are accustomed to working in two languages.

You quickly said, at the end of your comments, that there would be some benefit to Canada coming in as a signatory. Do you believe it would be beneficial to Canada because it would "complete the Americas," as some people have said, or do you believe that Canada would bring something fundamental to the operations of the court?

Mr. Bertoni: Honourable senators, this question may be out of my mandate as Special Rapporteur on Freedom of Expression but I do not want to evade your question. I think that it would be a bit of both. It would be important for all countries in the Americas to become signatories to the American Convention in Human Rights, and I think that Canada could help to operate the American Convention and the Inter-American Court on Human Rights and to establish a system that would be better than the one currently in place.

Senator Poy: Mr. Bertoni, as Special Rapporteur, could you please tell me what kind of jurisdiction you have to monitor freedom of expression in the different countries of the Americas? I wish only a practical answer on how you go about that.

Mr. Bertoni: We are within the framework of the Inter-American Commission on Human Rights. The rapporteurship was established in 1988 as one more rapporteurship within the human rights field. The only difference is that in our office, there is a special rapporteur working on a full-time basis. The other

J'ose espérer que mon exposé pourra contribuer aux délibérations de votre comité. L'universalisation des traités est un objectif important pour le respect des droits de la personne. À mon avis, compte tenu des antécédents du Canada en la matière, la ratification de la Convention américaine relative aux droits de l'homme par votre pays favoriserait le respect des droits de la personne dans notre hémisphère. Mme Yagel et moi-même serons heureux de répondre aux questions des sénateurs.

La présidente : Merci, monsieur Bertoni. Je constate que votre exposé était fondé sur une étude de cas portant sur l'application des principes internationaux en matière de droits de la personne et vos efforts pour harmoniser votre système avec les autres conventions et traités en la matière, y compris ceux des Nations Unies. Toutes ces informations nous seront utiles dans notre travail.

Comme c'est le cas pour tout traité ou toute convention, les rédacteurs n'ont pas pu penser à tout et étaient un peu prisonniers de leur époque. Je me souviens qu'au moment de la rédaction de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, certains gouvernements n'étaient pas aussi libres et transparents qu'ils le sont actuellement. Je présume que la liberté d'expression a épousé différentes formes dans différents pays et que vous vous efforcez maintenant d'aligner le tout en fonction d'une norme internationale.

Vous avez fait ressortir le dilemme que posent l'obligation d'utiliser deux langues et l'interprétation des non-concordances. Au Canada, nous sommes habitués à employer deux langues.

À la fin de votre exposé, vous avez rapidement fait allusion aux avantages que le Canada retirerait en signant la convention. Estimez-vous que cela profiterait au Canada parce que, ainsi, « tous les pays des Amériques seraient signataires », comme certains l'ont signalé, ou croyez-vous que le Canada apporterait un aspect fondamental au fonctionnement de la cour?

M. Bertoni : Honorables sénateurs, cette question ne s'inscrit peut-être pas dans le cadre de mon mandat de rapporteur spécial pour la liberté d'expression, mais je ne souhaite pas l'éviter. À mon avis, ce serait les deux à la fois. Il serait important que tous les pays des Amériques signent la Convention américaine relative aux droits de l'homme, et je suis d'avis que le Canada pourrait faciliter l'application de la Convention américaine, le fonctionnement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et l'établissement d'un système qui serait meilleur que celui qui existe déjà.

Le sénateur Poy : Monsieur Bertoni, à titre de rapporteur spécial, pourriez-vous me préciser les pouvoirs dont vous disposez pour surveiller la liberté d'expression dans les différents pays des Amériques? Je ne veux qu'une réponse d'ordre pratique à cette question.

Mr. Bertoni : Nous relevons de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Mon poste de rapporteur a été créé en 1998 et vient s'ajouter aux autres qui existent déjà dans le domaine des droits de l'homme. Il n'y a qu'une différence : dans notre bureau, le rapporteur spécial travaille à temps plein. Les

rapporteurs are the commissioners themselves. Our jurisdiction is the same as the other rapporteurships have. In some ways, we are part of the Inter-American Commission on Human Rights.

The mandate of the Office of the Special Rapporteur on Freedom of Expression has been given by the Inter-American Commission on Human Rights. Within the mandate, we have different kinds of activities. The first is monitoring, as you said; we monitor freedom of expression in our region from different mediums. Sometimes we practice *in loco* visits, *in situ* visits to the countries. For example, I just came from Columbia. In our visits, we interview people from civil society, public officials, judges, prosecutors, et cetera, so it is a kind of fact-finding mission. After the missions, I report to the Inter-American Commission on Human Rights, and in some cases we develop a specific report on the situation on freedom of expression in a particular country.

That is one part of our mandate, but we also monitor the situation in relation to freedom of expression during the whole year. We receive information of what is going on with freedom of expression issues in different countries, and we receive information not only from civil society but also from states. Sometimes if we want to look closely at some situation, we ask for the information directly from the state. We gather all the information and if it is an urgent situation, we have to communicate it immediately to the Inter-American Commission on Human Rights. If it is not, we gather all the information and we include the relevant information in our annual report.

We present our annual report to the Inter-American Commission on Human Rights every year. The commission makes their comments, we include the comments of the commission, and then the commission includes our annual report, which contains monitoring of situations on freedom of expression. As I said, the commission includes it in their own annual report. The commission then presents their annual report to the General Assembly of the Organization of American States.

This is part of our mandate regarding monitoring activities, but we also have a mandate regarding promotional activities, such as organizing seminars. We participate in seminars. We produce publications on different issues. For example, in our annual report we include different aspects that we consider relevant for freedom of expression. In the last annual report we included three aspects: access to public information, hate speech and freedom of expression, and the concentration of the ownership of the media. Last year, we included aspects such as access to public information, the discriminatory allocation of public advertising and defamation laws. Each year we include in our annual report some chapters that are relevant for the study of different aspect of freedom of expression in our region.

I do not want to be very long in my answer, but I do not know whether I am answering your question.

Senator Poy: Can I just follow up with a very short —

commissaires sont les autres rapporteurs. Nos pouvoirs sont les mêmes. D'une certaine façon, nous faisons partie de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Le mandat du Bureau du rapporteur spécial pour la liberté d'expression a été accordé par la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Il nous amène à mener quatre genres d'activités. Le premier est la surveillance, comme vous l'avez indiqué. Nous surveillons la liberté d'expression des différents médias dans notre région. Nous effectuons parfois des visites sur place dans les pays. Je reviens notamment de la Colombie. Lors de nos visites, nous interrogeons des membres de la société civile, des fonctionnaires, des juges, des procureurs, et cetera. C'est donc un examen des faits en quelque sorte. Par la suite, je transmets mon rapport à la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Parfois, nous rédigeons un rapport ponctuel sur l'état de la liberté d'expression dans un pays donné.

C'est une partie de notre mandat, mais nous assurons également le suivi sur l'état de la liberté d'expression pendant toute l'année. On nous informe de ce qui se passe dans différents pays par rapport à la liberté d'expression, et cette information nous est transmise non seulement par la société civile mais également par l'État. Si nous voulons approfondir une situation donnée, nous demandons des renseignements directement à l'État concerné. Nous collectons toutes les données et, si une situation urgente se présente, nous devons communiquer le tout immédiatement à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, sinon nous intégrons l'information pertinente à notre rapport annuel.

Nous présentons notre rapport annuel à la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Celle-ci signale ses observations dont nous tenons compte, puis la Commission intègre la version définitive à son rapport annuel, qui fait le point sur la liberté d'expression. Je le répète, la Commission intègre ce document à son rapport annuel, qu'elle présente à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains.

C'est la partie de notre mandat portant sur les activités de surveillance, mais nous nous occupons également de promotion, notamment de l'organisation de séminaires. Nous participons aux séminaires. Nous publions des documents sur différentes questions. Par exemple, notre rapport annuel porte notamment sur les différents aspects qui, selon nous, relèvent de la liberté d'expression. Dans le dernier rapport annuel, nous avons abordé trois aspects : l'accès à l'information publique; les propos haineux et la liberté d'expression; la concentration de la propriété dans les médias. L'année dernière, nous avions examiné notamment l'accès à l'information publique, la répartition discriminatoire des annonces publiques et les lois régissant la diffamation. Tous les ans, des chapitres de notre rapport annuel portent sur l'examen d'un aspect différent de la liberté d'expression dans notre région.

Je ne souhaite pas vous faire un très long exposé, mais j'ignore si je réponds à votre question.

Le sénateur Poy : Pourrais-je poursuivre avec une très brève...

The Chairman: I was just about to encourage shorter answers, because we have a number of senators who wish to participate, and we have a short time frame.

Senator Poy: Would you care to comment on what you might have done in Canada with the rise of anti-Semitism within Canada? Has anything been done?

Mr. Bertoni: As far as I remember, no.

Senator Poy: Very well. Thank you very much.

Senator Carstairs: I would like to return to the issue of Canada's lack of signature on the American Convention on Human Rights. Is there anything being done at your end? Obviously we need to do something at this end, too, but is there anything being done at your end in order to try and persuade the Canadian government to put its signature on this convention?

Mr. Bertoni: Senator, I apologize, but to answer this kind of question is not exactly under the mandate that I have in the Inter-American Commission on Human Rights. The advice is for the government to ratify all of the convention. Again, it is not under my specialization, and I will not give you a good answer.

I would say that in freedom of expression areas, it is important to have all the Americas on board. This is what I can say to your question.

Senator Carstairs: The other area that I would like to pursue very briefly is that in addition to my membership on this committee, I am also a member of the Human Rights Committee on the Interparliamentary Union, and as you know, we hear human rights cases of violations of the rights of parliamentarians. Can you give me some ideas, from your perspective, of how these two organizations, both your rapporteurship and the committee, could work more closely together in that many of our cases do involve members of the Organization of American States?

Mr. Bertoni: Yes. You are right. Let me answer your question with a practical — I think there is a practical answer. Since the year 1999, we have met every year, sometimes personally, sometimes virtually by Internet, with the other rapporteurs — the Special Rapporteur for Freedom of Expression, the OSCE Rapporteur for Freedom of the Media, and last November I met with the Rapporteur for Freedom of Expression in the African system. As you said, I really believe that it is very important to work closely among the different systems. For example, the UN system and the OAS system can overlap in some countries, so it is important to work together. How we are working together is that, as I said, every year we meet and we make joint statements. You can find our joint statements on our web page, for example. This is one way in which we have started working together. Maybe it is not enough, and I understand that, but it is a way to discuss different aspects of freedom of expression and try to establish common ground among the different systems. We made those joint statements in the past. I hope we will be able to work on joint statements in the future.

La présidente : J'allais justement encourager le témoin à répondre brièvement parce que plusieurs membres souhaitent intervenir, et nous ne disposons pas de beaucoup de temps.

Le sénateur Poy : Quelles mesures auriez-vous pu prendre ici face à la montée de l'antisémitisme au Canada? Des mesures ont-elles été prises?

Mr. Bertoni : À ce que je sache, il n'y en a eu aucune.

Le sénateur Poy : Très bien. Je vous remercie infiniment.

Le sénateur Carstairs : Je voudrais revenir à la question de la non-signature de la Convention américaine relative aux droits de l'homme par le Canada. Avez-vous pris des mesures à cet égard? Nous aussi, nous devons, de toute évidence, intervenir, mais quelles mesures prenez-vous pour persuader le gouvernement canadien de signer cette convention.

Mr. Bertoni : Sénateur, je m'excuse, mais cette question ne relève pas du mandat que m'a confié la Commission interaméricaine des droits de l'homme. On conseille au gouvernement de ratifier l'ensemble de la convention. Je le répète, je ne pourrai vous donner une réponse pertinente car cela ne relève pas de mes attributions.

Je dirais que, au chapitre de la liberté d'expression, il est important que tous les pays des Amériques signent la convention. C'est la seule réponse que je peux vous donner.

Le sénateur Carstairs : Je voudrais aborder très brièvement un autre point. Je siège à ce comité, mais je suis également membre du Comité des droits de l'homme de l'Union interparlementaire. Comme vous le savez, nous entendons des affaires portant sur les violations des droits des parlementaires. D'après vous, comment ces deux organisations, c'est-à-dire votre bureau et le comité, pourraient-ils collaborer plus étroitement, étant donné que des membres de l'Organisation des États américains sont impliqués dans bon nombre des affaires dont nous sommes saisis?

Mr. Bertoni : Oui. Vous avez raison. Je pense pouvoir vous répondre sur le plan pratique. Depuis 1999, nous consultons tous les ans les autres rapporteurs, soit lors de rencontres, soit dans le cadre de conférences par Internet. Il s'agit du rapporteur spécial pour la liberté d'expression, du rapporteur pour la liberté des médias de l'OSCE et du rapporteur pour la liberté d'expression en Afrique — que j'ai rencontré en novembre dernier. Comme vous l'avez signalé, je crois vraiment qu'il est très important qu'il y ait une collaboration étroite entre les différents systèmes. Par exemple, le système de l'ONU et celui de l'OEA peuvent se chevaucher dans certains pays. Il est donc important de collaborer. Nous le faisons, je le répète, tous les ans lorsque nous nous rencontrons et que nous publions des déclarations communes, que vous pouvez consulter dans notre page Web, notamment. C'est un des moyens par lesquels nous avons commencé à collaborer. Ce n'est peut-être pas suffisant, j'en conviens, mais nous pouvons ainsi aborder différents aspects liés à la liberté d'expression pour dégager un consensus parmi les représentants des différents systèmes. Nous avons fait de telles déclarations communes par le passé. J'espère que nous pourrons le faire de nouveau encore.

In our region, the joint statements are important because sometimes, for example, the legislatures or civil society quote our joint statements in the change of the law, in the draft of a new law, and so on and so forth.

Why I am saying that that is important is because those are statements not only by the rapporteur from the Organization of American States, but also from rapporteurs in other regions. That kind of statement expresses the importance on a particular issue around the world, not only in one region. This is one way in which we are trying to work with other systems, and again, maybe it is not enough, but it is a way to start.

Senator Pearson: Who does and does not belong to the Inter-American Commission on Human Rights? Which countries do not belong, aside from Canada?

Mr. Bertoni: I want to be very precise on that. Give me one second.

Senator, I apologize, maybe I do not understand your question very well. Your question is what countries are not parties to the American Convention on Human Rights, or which countries are not accepting the jurisdiction of the Inter-American Court of Human Rights?

Senator Pearson: I think it was the second, but I would have assumed the second and the first were more or less the same. It is the second.

Mr. Bertoni: Not really, because a lot of countries are part of the American Convention on Human Rights but they do not accept the jurisdiction of the court. This is a possibility under the American Convention on Human Rights.

Senator Pearson: I would be interested in the answer to the second question.

Mr. Bertoni: Again, I want to be very precise. I do not have all 34 countries in mind.

Senator Pearson: I am assuming that Cuba does not belong. I know it is only an observer at the OAS.

Mr. Bertoni: I will go country by country, senator, if you —

Senator Pearson: I did not know the list was that long. Never mind. Yes, go ahead.

Mr. Bertoni: Argentina — these are countries that are under the American Convention on Human Rights, is that right?

Senator Pearson: Yes.

Mr. Bertoni: Then I can tell you which countries did not accept the jurisdiction of the court. The countries under the convention are Argentina, Barbados, Bolivia, Brazil, Chile, Columbia, Costa Rica, Dominica, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Grenada, Guatemala, Haiti, Honduras, Jamaica, Mexico, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Surinam, Trinidad-Tobago, Uruguay and Venezuela. The countries that did not accept the jurisdiction of the court from this list are Dominica, Grenada and Jamaica — that is it. This is the information that I

Dans notre région, les déclarations communes sont importantes parce que les assemblées législatives ou la société civile les citent parfois notamment pour justifier la modification d'une loi, la rédaction d'une nouvelle loi, et cetera.

Je maintiens que c'est essentiel parce que ces déclarations émanent non seulement du rapporteur de l'Organisation des États américains, mais également des rapporteurs dans d'autres régions. Elles signalent l'importance d'une question particulière touchant non seulement une région mais l'ensemble de la communauté internationale. C'est un des moyens qui nous permet d'essayer de collaborer. Je le répète, ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est un début.

Le sénateur Pearson : Quels pays ont adhéré à la Commission interaméricaine des droits de l'homme? À part le Canada, quels pays n'y ont pas adhéré?

M. Bertoni : Je souhaite vous répondre très précisément. Accordez-moi quelques instants.

Sénateur, je regrette, mais je crois que quelque chose m'échappe. Vous demandez quels pays n'ont pas adhéré à la Convention américaine relative aux droits de l'homme ou quels pays n'acceptent pas de relever de la Cour interaméricaine des droits de l'homme?

Le sénateur Pearson : Je pense que c'est la deuxième question, mais j'aurais cru que la première et la deuxième étaient plus ou moins équivalentes. C'est cependant la deuxième.

M. Bertoni : Ce n'est pas tout à fait le cas, parce que bien des pays ont signé la Convention américaine relative aux droits de l'homme, mais n'acceptent pas tous de relever de la cour. C'est possible en vertu de ladite convention.

Le sénateur Pearson : J'aimerais que vous répondiez à la deuxième question.

M. Bertoni : Je le répète, je veux vous donner une réponse très précise. Je ne me souviens pas de la situation pour les 34 pays.

Le sénateur Pearson : Selon moi, Cuba n'est pas un signataire. Je sais qu'il n'est qu'un observateur au sein de l'OEA.

M. Bertoni : Sénateur, je vous énumérerai les pays, si vous...

Le sénateur Pearson : J'ignorais que la liste était aussi longue. Peu importe. Allez-y!

M. Bertoni : L'Argentine — il s'agit des pays signataires de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, n'est-ce pas?

Le sénateur Pearson : Tout à fait.

M. Bertoni : Par la suite, je pourrai vous indiquer les pays qui ont refusé de relever de la cour. Les pays signataires de la convention sont l'Argentine, la Barbade, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, la Costa Rica, la Dominique, la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, la Grenade, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, le Surinam, Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Venezuela. Les pays qui ont refusé de relever de la cour sont la Dominique, la Grenade et la Jamaïque — c'est tout.

have from this document, which is published by the Inter-American Commission on Human Rights. I can send this information to the Senate, if you wish.

Senator Pearson: I am sure we can get it on the Internet.

Mr. Bertoni: It is on the Internet, yes.

The Chairman: That information was in our original report, discussion of which was chaired by Senator Maheu: those who took the jurisdiction of the court, those who did not, those who added reservations, those who added declaratory statements. We do have that and I believe we will have it updated, if that will be helpful.

Senator Pearson: I think it is of interest to those of us who know the Americas, to look at the countries where the issue is probably greater, and wonder how you begin to get a handle on them. I recognize that is not your jurisdiction; it is to tell people how to join. However, I think freedom of expression is a huge issue, and I am concerned.

For example, for Brazil, which as far as I can see has accepted the jurisdiction, my experience there has been that there have been problems with children having their freedom of expression repressed. Children do not always express themselves verbally. They sometimes do it in other ways. I am wondering whether you have some comments on that.

Mr. Bertoni: Yes, Senator, thank you for your question. Let me tell you that there are two aspects in our system. One is the individual cases system, which is that any person, or any NGO, can make a submission to the Inter-American Commission on Human Rights denouncing a violation of any right, including freedom of expression. This is one part of our activities in my office. We assist the commission in developing the documents related to the individual cases system.

The other part — and I go back to the first question — is the monitoring of the situation in regard to freedom of expression. You are right. I will not refer to any particular country now, but there are many countries where a large percentage of the population is not allowed to express themselves for different reasons.

Poverty is one of the reasons. For example, you will find in our 2002 annual report, a specific report that we called "Freedom of Expression and Poverty." We included in that report the problem that we are seeing in some countries, or in some regions, with people who are not allowed to express themselves freely.

Within that report, for example, we included the importance of community radio. Sometimes people cannot access commercial radio or TV stations, but community radio — I am thinking now indigenous radio, for example — is a means that permits people to express what they want to express in a specific media communication.

C'est ce qui figure dans ce document, qui est publié par la Commission interaméricaine sur les droits de l'homme. Si vous le souhaitez, je peux faire parvenir le tout au Sénat.

Le sénateur Pearson : Je suis sûre que nous pouvons l'obtenir sur l'Internet.

M. Bertoni : Effectivement, c'est sur l'Internet.

La présidente : Cette information figurait dans notre rapport initial, dont l'examen a été présidé par le sénateur Maheu. On y énumère les pays qui ont accepté de relever de la cour, ceux qui ont refusé, ceux qui ont émis des réserves et ceux qui ont ajouté une déclaration. Nous possédons ces renseignements, et je crois que nous les ferons mettre à jour, si cela peut être utile.

Le sénateur Pearson : À mon avis, ceux d'entre nous qui connaissent les Amériques veulent savoir les pays où le problème se pose probablement davantage et les mesures que vous prendrez à cet égard. Je reconnaissais que cela ne relève pas de vos attributions. Le mandat, c'est plutôt de dire comment adhérer. Cependant, je crois que la liberté d'expression est un grave problème, et je me pose des questions.

Par exemple, le Brésil, qui a accepté, si je comprends bien, de relever de la cour, est aux prises, d'après ce que j'ai pu y constater, avec des problèmes de suppression de la liberté d'expression des enfants. Ceux-ci ne s'expriment pas toujours par la parole. Ils ont parfois d'autres modes d'expression. Je me demande ce que vous en pensez.

M. Bertoni : Sénateur, je vous remercie de votre question. Je vous dirai que notre système porte sur deux aspects. Premièrement, il y a l'aspect individuel, c'est-à-dire qu'une personne ou une ONG peut dénoncer à la Commission interaméricaine sur les droits de l'homme la violation d'un droit, y compris en ce qui concerne la liberté d'expression. C'est un aspect de nos activités. Nous aidons la commission à élaborer les documents sur les affaires individuelles.

Deuxièmement — et je reviens à la première question —, nous surveillons l'état de la liberté d'expression. Vous avez raison. Je ne citerai aucun pays en particulier, mais une proportion élevée de la population de plus d'un pays n'a pas le droit de s'exprimer pour différentes raisons.

La pauvreté est l'une des raisons. Dans notre rapport annuel de 2002, vous trouverez la partie intitulée « La liberté d'expression et la pauvreté ». Nous y avons abordé le problème que nous avons constaté dans certains pays ou certaines régions, alors que les gens n'ont pas le droit de s'exprimer librement.

Nous y avons traité entre autres de l'importance de la radio communautaire. Parfois, les gens n'ont pas accès aux stations de radio et télévision commerciales, mais la radio communautaire — et je pense notamment à la radio autochtone — permet aux gens de s'exprimer à l'aide d'un moyen de communication.

You are right: There are many countries where part of the population — not only children, but women, too — are not allowed to express themselves freely. Some years ago, we included a report within our annual report raising the issue of freedom of expression and the rights of women.

Freedom of expression, from my perspective, is a very important fundamental right, of course, but it is a very broad right. When we start thinking about freedom of expression, we must think not only in the individual category. It is important for individuals to express themselves, but it is also important in the collective category, the possibility of people receiving information. Again, because we saw that kind of problem, for example in 2004, we included a report on the problem of the concentration of ownership of the media, because that creates a problem with freedom of expression.

I do not want to be very long in my answers. I apologize for that.

The Chairman: Perhaps I could just follow up with a question. You seem to be utilizing the same skills, the same approaches to the issues of human rights, and in your case particularly, freedom of expression, as other bodies around the world. Have you experienced any resistance to your presence in the countries where you are doing your work? In other words, have you been denied access at any time?

Second, do you feel that your reports are taken into account in the work of governments? Have you made a difference beyond influencing people by virtue of the publication of your reports? Do you think they have made fundamental changes in laws or public policy?

Mr. Bertoni: I will start with the last one. Definitely, I would say yes. I just came from my office, and I just read, for example, a decision of a court in Argentina that quoted the declaration of principle on freedom of expression that was included in our annual report in the year 2000. It was developed by our office.

I will give you another example. We worked on the confidentiality of the sources of information of journalists some years ago. In Mexico, for example, the General Attorney's offices in 2003 worked in some guidelines regarding this issue, and they quoted our report. I have many more examples. Day by day, our reports are more important for the developing of new laws or new jurisprudence in the countries.

Regarding your first question, I have never received firm opposition from any government to visit any country. On the contrary, the governments generally are open to our visits. Sometimes there are some political moments, let me say it in that way, that some governments do not act very quickly to send an invitation to visit the countries. However, they have never said that they opposed our visit. I am not sure if I am being very clear, senator.

Vous avez raison : il existe de nombreux pays où une partie de la population — non seulement des enfants mais également des femmes — ne peuvent s'exprimer librement. Il y a quelques années, nous avons abordé dans notre rapport annuel la question de la liberté d'expression et des droits des femmes.

D'après moi, la liberté d'expression est un droit fondamental qui est naturellement très important, mais également très vaste. Lorsque nous évoquons la liberté d'expression, nous ne devons pas penser uniquement à la liberté individuelle. Il est important que chacun puisse s'exprimer, mais il est tout aussi essentiel que cette liberté s'applique collectivement, c'est-à-dire que les gens puissent recevoir de l'information. Je le répète, comme nous avons constaté le problème de la concentration de la propriété dans les médias, nous l'avons abordé, en 2004 par exemple, dans notre rapport, parce qu'il influe négativement sur la liberté d'expression.

Je ne veux pas vous donner de très longues réponses. Je m'en excuse.

La présidente : Je souhaiterais peut-être poser une question dans cette foulée. Vous semblez utiliser les mêmes outils et les mêmes méthodes que les autres organismes pour aborder les questions des droits de la personne et, en ce qui vous concerne particulièrement, les problèmes liés à la liberté d'expression. Dans les pays où vous intervenez, s'est-on opposé à votre présence? Autrement dit, vous en a-t-on interdit l'accès à un moment donné?

Deuxièmement, estimez-vous que les gouvernements tiennent compte de vos rapports? Avez-vous réussi à exercer une influence sur les gens autrement que par la publication de vos rapports? Croyez-vous que des modifications fondamentales ont été apportées à des lois ou à des politiques gouvernementales?

M. Bertoni : Je commencerai par votre dernière question, à laquelle je répondrais certainement par l'affirmative. Je viens notamment de prendre connaissance dans mon bureau de la décision d'un tribunal argentin qui a cité la déclaration de principe sur la liberté d'expression, déclaration qui figure dans notre rapport annuel de 2000 et qui a été rédigée par notre bureau.

Je vous donne un autre exemple. Il y a quelques années, nous avons examiné la confidentialité des sources d'information des journalistes. Au Mexique notamment, les bureaux du procureur général ont établi, en 2003, des lignes de conduite régissant cette question, citant notre rapport à cet égard. J'ai de nombreux autres exemples. Nos rapports favorisent constamment l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux principes de jurisprudence dans les pays.

Abordons maintenant votre première question. Jamais un gouvernement ne s'est opposé fermement à ce que je visite son pays. Au contraire, les gouvernements sont généralement ouverts à nos visites. Parfois, il existe des circonstances politiques — vous me permettrez l'expression — qui amènent certains gouvernements à ne pas agir très rapidement pour nous inviter à visiter leurs pays respectifs. Cependant, ils n'ont jamais dit qu'ils s'opposaient à notre visite. J'ignore si ma réponse est très claire, sénateur.

The Chairman: That is fine. I think there was a bit of a misunderstanding when Senator Carstairs put a question. She was referring to the IPU, which is the Inter-Parliamentary Union, one that we, as parliamentarians, are part of.

Some years ago, because of the uniqueness of freedom of expression and political expression, a committee was set up to look into those who are either detained or in some ways have their rights thwarted. Senator Carstairs is part of that committee.

Do you work specifically with parliamentarian groups rather than the machinery of human rights groups regionally and internationally? Would you be open to doing that? There may be a benefit, both ways.

Mr. Bertoni: The misunderstanding was my fault. I understood the question but I started answering with regard to the intergovernmental system rather than on the IPU. As far as I remember, we have never worked with the IPU, but we are very open to working with any such organizations or groups.

On the other hand, it would be very important to work with parliamentarians from throughout the hemisphere because we understand that freedom of expression is a fundamental right for all people, including parliamentarians. In some countries, parliamentarians, congressmen and congresswomen are experiencing problems with regard to freedom of expression, and this falls under our mandate.

The same is true for judges and prosecutors. From time to time we hear about judges having problems with regard to their freedom of expression. Obviously, in the case of judges, it could be a little problematic, but in some instances, judges give opinions on cases that are not under their jurisdiction, which also causes problems.

We try to reach all the groups that we can. We truly believe that freedom of expression is a fundamental right for all persons, and we do not discriminate among parliamentarians, judges or journalists.

Many people present to our office, which is the Office of the Special Rapporteur, for freedom of expression. I always say the same thing: We work not only for the protection of journalists. Of course, journalists are one of the groups that use freedom of expression on a day-by-day basis, but there are other groups in the same situation, i.e., human rights defenders, congressmen or congresswomen, et cetera.

The Chairman: Thank you very much for your input. It has been very helpful to hear a practical approach to the work in the hemisphere, as you have called it. That is a phrase with which we are not so familiar. We talk about "multilateral" and "regional." You have highlighted the Inter-American Court in the hemisphere and we will continue to deliberate on Canada's role. We have already filed one report in the Senate and we will soon follow up with a report on the government's role in the accession to the Inter-American Court.

La présidente : C'est très bien. Je pense qu'une question du sénateur Carstairs a suscité un léger malentendu. Elle a fait allusion à l'UIP, c'est-à-dire l'Union interparlementaire, dont nous faisons partie à titre de parlementaires.

Il y a quelques années, en raison de la spécificité de la liberté d'expression et de la libre expression politique, un comité a été créé pour examiner le cas des personnes qui sont soit détenues, soit privées de leurs droits. Le sénateur Carstairs siégeait à ce comité.

Travaillez-vous particulièrement avec des groupes parlementaires plutôt qu'avec les groupes régionaux et internationaux des droits de la personne? Seriez-vous ouvert à cette éventualité? Ce pourrait être mutuellement avantageux.

M. Bertoni : Je suis à l'origine du malentendu. J'ai compris la question, mais j'ai commencé à y répondre dans le contexte du système intergouvernemental plutôt que dans celui de l'UIP. Autant que je me souvienne, nous n'avons jamais travaillé avec l'UIP, mais nous sommes très ouverts et prêts à travailler avec de tels organismes ou groupes.

Par ailleurs, il serait fort important de travailler avec les parlementaires de tout l'hémisphère, car selon nous, la liberté d'expression est un droit fondamental pour tous, y compris les parlementaires. Dans certains pays, des parlementaires, des membres du congrès sont confrontés à des problèmes en matière de liberté d'expression, et cela relève de notre mandat.

La même chose s'applique aux juges et aux procureurs. De temps à autre, nous apprenons que des juges ne peuvent pas s'exprimer librement. De toute évidence, dans le cas des juges, ce pourrait être un peu problématique, mais il arrive aussi que des juges rendent des avis à propos d'affaires qui ne relèvent pas de leur compétence, ce qui cause également des problèmes.

Nous essayons de joindre tous les groupes que nous pouvons. Nous sommes convaincus que la liberté d'expression est un droit fondamental pour tous et nous ne faisons pas de discrimination à l'égard des parlementaires, des juges ou des journalistes.

Beaucoup de gens se présentent à notre bureau, le Bureau du rapporteur spécial, pour des questions de liberté d'expression. Je dis toujours la même chose : nous ne travaillons pas uniquement pour assurer la protection des journalistes; bien sûr, les journalistes font partie de ceux qui doivent exercer leur liberté d'expression jour après jour, mais il existe d'autres groupes dans la même situation, soit les défenseurs des droits de la personne, les membres du congrès, et cetera.

La présidente : Merci beaucoup pour votre contribution. Il est très utile de se voir expliquer une approche pratique quant au travail effectué dans l'hémisphère, comme vous le dites. C'est une expression que nous n'utilisons pas trop. Nous utilisons plutôt les mots « multilatéral » et « régional ». Vous avez souligné le rôle de la Cour interaméricaine dans l'hémisphère et nous allons continuer à débattre du rôle du Canada. Nous avons déjà déposé un rapport au Sénat et nous allons bientôt en publier un autre sur le rôle du gouvernement en ce qui concerne l'adhésion à la Cour interaméricaine.

Thank you for your input. Thank you also for your work on behalf of human rights, particularly freedom of expression.

Honourable senators, we are now in the portion of our Senate study where we are examining and reporting on Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. We have had several witnesses and several ministers, as the obligation to children spans many ministries. We are particularly pleased that the Honourable Carolyn Bennett, Minister of State for Public Health, is here, and with her is Ms. Kelly Stone, Director of the Division of Childhood and Adolescence, and Dr. Sylvie Stachenko, Deputy Chief Public Health Officer.

Welcome to the committee. As you know, we are studying the Convention on the Rights of the Child, but we want to go beyond just the convention and look at all aspects that affect children and how we can improve the machinery, the public policy and the laws that affect children. I understand you have a short opening statement, Madam Minister, and then we will turn to questions. Please proceed.

[Translation]

Ms. Carolyn Bennett, Minister of State, (Public Health): Thank you for this opportunity to report on Canada's progress in advancing the UN Convention on the Rights of the Child. As a family physician and someone who has worked closely with children for most of my professional life, I know how crucial it is that we ensure every child receives the love, security, opportunity and support to which he or she is entitled.

[English]

I must say I was very much looking forward to appearing before your committee. It is always an opportunity for a minister to learn a great deal, and obviously with such expertise around the table I hope that we will have time at the end for me to pose a couple of questions to you in terms of the things that I am struggling with around the issues.

Also, as someone who was a little more familiar before with CIDA and the challenge in this federation of 13 jurisdictions, and also as chair of the Committee on the Status of Persons with Disabilities, obviously Senator Pearson and I have struggled about some of the things that cross all government departments and all jurisdictions, and how you actually sort out appropriate governance around ensuring that we, as a country, do what is right.

I assure honourable senators that the Government of Canada takes its commitments under the convention seriously. We work hard to ensure that our programs and services create a Canada fit for children. I have my new favourite book, Madam Chair, which was sort of the loot bag for the town hall meeting we did in St.

Merci pour votre contribution et aussi pour votre travail dans le domaine des droits de la personne, notamment de la liberté d'expression.

Honorables sénateurs, nous arrivons maintenant à la partie de notre étude où nous devons examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Nous avons entendu plusieurs témoins et plusieurs ministres, puisque de nombreux ministères sont chargés de respecter de telles obligations. Nous sommes particulièrement heureux de recevoir l'honorable Carolyn Bennett, ministre d'État (Santé publique), ainsi que les fonctionnaires qui l'accompagnent, Mme Kelly Stone, directrice, Division de l'enfance et de l'adolescence, et Mme Sylvie Stachenko, sous-administratrice en chef de la santé publique.

Bienvenue à notre comité. Comme vous le savez, nous examinons la Convention relative aux droits de l'enfant, mais nous voulons aller au-delà et examiner tous les aspects qui touchent les enfants afin de déterminer comment nous pouvons améliorer les mécanismes, la politique officielle et les lois qui touchent les enfants. Vous avez, je pense, une brève déclaration liminaire, madame la ministre, après quoi, nous passerons aux questions. Je vous cède la parole.

[Français]

Mme Carolyn Bennett, ministre d'État, (Santé publique) : Je vous remercie de me donner l'occasion de vous faire part des progrès réalisés par le Canada en ce qui concerne la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. En tant que médecin de famille et personne ayant travaillé auprès des enfants au cours de la plus grande partie de ma vie professionnelle, je sais à quel point il est essentiel que nous fassions en sorte que tous les enfants puissent compter sur l'amour, la sécurité, les chances et le soutien auxquels ils ont droit.

[Traduction]

Je dois dire que j'attendais avec impatience ma comparution devant votre comité, car c'est toujours une occasion unique pour un ministre d'apprendre bien des choses et, à en juger par l'expertise que l'on retrouve autour de la table, j'espère que j'aurai le temps de vous poser quelques questions au sujet de certains problèmes auxquels je suis confrontée.

Par ailleurs, compte tenu de mon expérience de l'ACDI et du défi que représente notre fédération composée de 13 compétences, et aussi en tant que présidente du Comité de la condition des personnes handicapées, de toute évidence, le sénateur Pearson et moi-même avons été confrontées à certains des problèmes qui recoupent tous les ministères et toutes les compétences; je sais donc qu'il faut tenir compte de tous ces éléments pour faire en sorte que, en tant que pays, nous prenions les mesures qui s'imposent.

Je puis assurer les honorables sénateurs que le gouvernement du Canada accorde une très grande importance aux engagements qu'il a pris aux termes de la convention. Nous déployons de grands efforts pour que nos programmes et nos services créent un Canada digne des enfants. J'ai ici mon nouveau livre préféré,

Paul's with Senator Pearson. It has been a fabulous present to the people in my riding and to the people of Canada — a Canada that has children's best interests at heart; that not only ensures their survival but enables them to achieve their full potential; that encourages their active participation in decisions affecting them and within society at large, and which stamps out discriminatory practices that deny them their rights.

Before I briefly highlight some of our health-related activities to advance this vision, let me first pay tribute to Senator Landon Pearson. She has dedicated a lifetime to advancing children's causes and is recognized worldwide as an eloquent champion of children's rights. She played the pivotal role in drafting *A Canada Fit for Children*, our response to the UN Convention on the Rights of the Child, which she presented to the United Nations in April 2004. Canada was one of the first countries to complete a national action plan, demonstrating not only our resolve to address children's rights domestically but to play a leadership role in the world as well. It has been our good fortune to have a champion such as Senator Pearson to do this. For all of us who belong to the children's caucus, to have Senator Pearson teaching us every Thursday morning at 8 a.m. was really part of my early days as a parliamentarian.

madame la présidente, qui est en quelque sorte le butin offert lors de la rencontre de discussion ouverte que nous avons eue à St. Paul's avec le sénateur Pearson. C'est un cadeau fabuleux pour mes électeurs comme pour les Canadiens — un Canada qui a à cœur les meilleurs intérêts des enfants et qui, non seulement assure leur survie, mais leur permet de s'épanouir; qui favorise leur participation active aux décisions qui les concernent et à la société en général et qui élimine les pratiques discriminatoires qui les privent de leurs droits.

Avant de décrire brièvement certaines activités liées à la santé conçues pour concrétiser notre vision, permettez-moi de rendre hommage au sénateur Landon Pearson. Elle a consacré sa vie à défendre la cause des enfants et est reconnue à l'échelle internationale comme un ardent défenseur de leurs droits. Elle a joué un rôle fondamental dans la rédaction du document « Un Canada digne des enfants », notre réponse à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qu'elle a présenté aux Nations Unies en avril 2004. Le Canada a été l'un des premiers pays à rédiger un plan d'action national, confirmant ainsi sa volonté non seulement d'assurer les droits de l'enfant au pays, mais aussi de jouer un rôle de précurseur à l'échelle mondiale à cet égard. Nous avons eu la chance d'avoir le sénateur Pearson qui a joué ce rôle. Pour tous ceux d'entre nous qui faisons partie du caucus des enfants, je dois dire que le fait de suivre l'enseignement du sénateur Pearson tous les jeudis matins à 8 heures, a vraiment fait partie de mes débuts en tant que parlementaire.

[Translation]

Senator Pearson personifies our government's conviction that investing in the care and education of children is an investment in our collective well-being, an investment in our future. It will be a great loss when she takes her well-earned retirement later this year. I want to reassure her that the rest of us will do our best to fill her shoes.

[English]

The Public Health Agency of Canada does play a leading role in meeting Canada's obligations under the UNCRC. Ms. Stone and Ms. Stachenko are very much part of that, and in their own right take huge personal responsibility on the international scene in looking after the health of Canadians as well as Canada's leadership roles in the world, both of them. We thank them very much.

The agency, on behalf of the Minister of Health, has responsibility for coordination of the UNCRC at the federal level. The agency shares responsibility for legislative implementation, along with required periodic reporting to the UN in subsequent monitoring with the Department of Justice, and as you know the next report is due at the UN in 2009.

The agency is responsible for programs that support families and strengthen communities, promote healthy lives, protect children from harm and encourage education and learning. With these programs and its work on child policy and research,

[Français]

Le sénateur Pearson incarne la conviction de notre gouvernement qu'un investissement dans les soins et l'éducation des enfants est un investissement dans notre bien-être collectif et dans notre avenir. Ce sera une grande perte lorsqu'elle prendra sa retraite, bien méritée, cette année. Je tiens à l'assurer que nous ferons tout notre possible afin qu'elle poursuive son travail.

[Traduction]

L'Agence de santé publique du Canada joue un rôle de premier plan pour permettre au Canada de respecter ses obligations aux termes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Mme Stone et Mme Stachenko y participent activement et s'engagent personnellement sur la scène internationale à s'occuper de la santé des Canadiens ainsi qu'à souligner les rôles de leadership du Canada dans le monde. Nous les remercions de tout cœur.

Au nom du ministre de la Santé, l'agence coordonne les activités menées à l'échelon fédéral dans le cadre de la Convention. De concert avec le ministère de la Justice, elle s'occupe de l'adoption de mesures législatives, ainsi que de la présentation périodique de comptes rendus aux Nations Unies et de la surveillance subséquente. Le prochain rapport, comme vous le savez, doit être présenté aux Nations Unies en 2009.

L'agence est responsable des programmes communautaires visant à aider les familles et à renforcer les collectivités, à promouvoir des modes de vie sains, à protéger les enfants et à favoriser l'éducation et l'apprentissage. Par ses programmes et

the agency contributes to the fulfilment of Canada's international commitments under the UNCRC and the priorities as identified in *A Canada Fit for Children*.

For example, the agency has been instrumental in coordinating federal funding for the UN's North American consultations on violence against children. Recently, the UN showcased one of our agency-funded initiative called "Breaking the Cycle," an integrated early identification and prevention program for pregnant women and substance-involved families with young children.

The agency's Division of Childhood and Adolescence provides expertise, leadership and policy development, as well as research and strategic analysis of the trends affecting the broad determinants of children and youth's health and rights in Canada. This work recognizes that there are many influences in a child's life, and that everything is connected — from the way we deal with poverty and public education to community development.

We know from our experience in population health that it takes the efforts of an entire community to raise healthy, happy children able to realize their potential. That is why our children's programs, namely, the Community Action Program for Children, the Canadian Prenatal Nutrition Program and the Aboriginal Head Start in Urban and Northern Communities, are grounded at the grassroots level. Our early childhood development initiatives involve a broad cross-section of partners. We work with provincial and regional health authorities, health and social service professionals, the voluntary sector and families to help ensure that children grow up in safe and supportive environments.

We also work closely with Health Canada's First Nations and Inuit health branch, which implements community-based programs dedicated to serving children and their families in First Nations and on-reserve and Inuit communities.

I have to say that, as the minister, visiting some of these programs has been an absolute treat to see what is happening — from downtown Saskatoon to Yellowknife, to other places around this country — to see what those professionals do with very few resources but always with hope and a commitment for which we again thank all of them on the front line.

[Translation]

The many social inequities and health problems that continue to plague aboriginal communities underline just how important it is to make sure these youngsters get off to a good start in life. Recognizing the crucial role of families in promoting and

son travail dans les domaines des politiques et de la recherche sur les enfants, l'agence aide le Canada à respecter ses engagements internationaux aux termes de la Convention et à donner suite aux priorités énoncées dans *Un Canada digne des enfants*.

Ainsi, l'agence a joué un rôle prépondérant dans la coordination du financement affecté par le gouvernement fédéral pour permettre aux Nations Unies de mener des consultations en Amérique du Nord sur la violence faite aux enfants. En outre, les Nations Unies ont récemment cité en exemple l'initiative « Briser le cycle » que finance notre agence. Il s'agit d'un programme de dépistage précoce et de prévention à l'intention des femmes enceintes et des familles qui ont de jeunes enfants et qui sont aux prises avec des problèmes d'alcool et de drogues.

La Division de l'enfance et de l'adolescence de l'agence offre des conseils spécialisés, joue un rôle de leadership, élaboré des politiques et fait de la recherche et des analyses stratégiques sur les tendances qui ont une incidence sur les déterminants généraux de la santé et des droits des enfants et des adolescents au Canada. Ces travaux sont exécutés en tenant compte du fait que de nombreux facteurs ont une incidence sur la vie de l'enfant et que tout est relié — depuis notre manière d'aborder la pauvreté et l'enseignement public jusqu'au développement communautaire.

Notre expérience au chapitre de la santé de la population nous montre que les efforts de toute la collectivité sont nécessaires pour élever des enfants en santé, heureux et aptes à s'épanouir. C'est pourquoi nos programmes destinés aux enfants, à savoir le Programme d'action communautaire pour les enfants, le Programme canadien de nutrition prénatale et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones en milieu urbain et dans les communautés du Nord, sont enracinés dans le milieu. Nos initiatives de développement préscolaire font appel à des intervenants de tous les secteurs. Nous collaborons avec les autorités sanitaires des provinces et des régions, les professionnels de la santé et des services sociaux, le secteur bénévole et les familles pour faire en sorte que les enfants grandissent dans des milieux sécuritaires et favorables.

Nous collaborons également étroitement avec la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, qui met en œuvre des programmes communautaires à l'intention des enfants et de leurs familles dans les collectivités inuites et les réserves des Premières nations.

Je dois dire, en tant que ministre, que je suis ravie de voir ce que donnent ces programmes — après m'être rendue dans le centre-ville de Saskatoon, jusqu'à Yellowknife, ainsi que dans d'autres lieux de notre pays — de voir ce que font ces professionnels avec très peu de ressources mais toujours avec beaucoup d'espoir et un dévouement pour lequel nous les remercions tous.

[Français]

Les nombreuses disparités sociales et les problèmes de santé qui continuent de miner les communautés autochtones confirment l'importance d'assurer à ces jeunes un bon départ dans la vie. Consciente du rôle essentiel de la famille dans la promotion de la

protecting children's rights, PHAC's Division of Childhood and Adolescence (DCA) also promotes effective parenting programs. These include the Postpartum Parent Support Program; public education, prevention and capacity building initiatives surrounding Fetal Alcohol Spectrum Disorder, and national prevention campaigns for Sudden Infant Death and Shaken Baby syndromes.

[English]

In its efforts to improve the health of children, the division also provides supports to the Joint Consortium for School Health, or JCSH. The consortium provides leadership and facilitates a comprehensive and coordinated approach to school health by building the capacity of the school and health systems to work together. Provincial and territorial ministries and national/federal departments and agencies are able to align their efforts to promote the healthy development of children and youth through school-based and school-linked policies, programs, practices and activities.

[Translation]

Aside from community-based programs, the Public Health Agency is actively involved in Centres for Excellence for Children's Well-Being which have been established to link expertise from across the country, spanning the continuum from academic research to front-line service delivery.

[English]

There are four centres of excellence: The Centre of Excellence for Children and Adolescents with Special Needs, Early Childhood Development, Child Welfare, and Youth Engagement. Canada takes very seriously its obligation under Article 12 of the convention to encourage youth participation. We strive to reflect youth input in all of our initiatives. All four centres of excellence have also developed a focus in their work on the challenges faced by Aboriginal children. Equally important, they engage Aboriginal organizations and researchers as core partners in their work.

Each centre compresses the time it takes to gather, assess and disseminate the latest knowledge and to get it to the people who care for and work in the interest of children and youth. By bringing academic researchers, policy-makers and service providers together in the same networks, knowledge is being applied more effectively in policy and practice. Everyone learns from one another about the needs of Canada's children and shares best practices that meet them.

protection des droits des enfants, la Division de l'enfance et de l'adolescence de l'Agence favorise l'acquisition des compétences parentales grâce à des programmes destinés aux parents. Je citerai ici le programme d'aide post-natale aux parents. S'y ajoutent les initiatives de sensibilisation du public de prévention et de renforcement des capacités en ce qui concerne les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale, ainsi que les campagnes nationales de prévention relative au syndrome de la mort subite du nourrisson et du bébé secoué.

[Traduction]

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour améliorer la santé des enfants, la division offre également du soutien au Groupe pour la santé à l'école. Ce groupe montre la voie à suivre et favorise une approche globale et coordonnée de la santé à l'école en améliorant la capacité des systèmes scolaires et sanitaires de travailler ensemble. Les ministères provinciaux et territoriaux et les ministères et organismes fédéraux et nationaux sont en mesure de coordonner leurs efforts afin de promouvoir le développement sain des enfants et des jeunes grâce à des politiques, des programmes, des pratiques et des activités en milieu scolaire ou liés à celui-ci.

[Français]

En plus de participer aux programmes communautaires, l'Agence de santé publique joue un rôle actif dans les activités des centres d'excellence pour le bien-être des enfants, créés pour regrouper les compétences à la grandeur du pays, de la recherche universitaire aux services de première ligne.

[Traduction]

Il y a quatre centres d'excellence, à savoir le Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux, le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, le Centre d'excellence pour la protection et le bien être des enfants et le Centre d'excellence pour l'engagement des jeunes. Le Canada accorde une importance capitale à l'obligation que lui impose l'article 12 de la Convention de favoriser la participation des jeunes. Nous nous efforçons donc de tenir compte de ce que les jeunes ont à nous dire dans toutes nos initiatives. Les quatre centres d'excellence concentrent également leurs travaux sur les défis auxquels sont confrontés les jeunes Autochtones. Ils favorisent, ce qui est tout aussi important, la participation des organismes et des chercheurs autochtones comme partenaires principaux de leurs travaux.

Chaque centre permet de réduire le temps nécessaire pour recueillir, évaluer et diffuser les données les plus récentes, et les transmettre ensuite aux personnes qui s'occupent des enfants et des jeunes ou défendent leurs intérêts. Réunir dans les mêmes réseaux les chercheurs universitaires, les décideurs et les fournisseurs de services permet d'appliquer avec plus d'efficacité les connaissances aux stratégies et aux pratiques. Ces personnes se renseignent mutuellement au sujet des besoins des enfants du Canada et échangent des pratiques exemplaires qui permettent de répondre à ces besoins.

[Translation]

The DCA plays a leadership role on the international stage as well. In fact, it was instrumental in getting children's rights onto the agenda of the Organization of American States at the Third Summit of the Americas in Quebec City in 2001.

[English]

The director of the DCA is the Government of Canada's permanent delegate to the Directing Council of the Inter-American Children's Institute, a specialized agency of the OAS. Canada helps foster the implementation of children's rights among the developing OAS countries and encourages international cooperation to that end.

[Translation]

With the international community, Canada annually celebrates World Health Day on April 7. The theme of World Health Day 2005 is "Healthy Mothers and Children", and the slogan is "Make Every Mother and Child Count".

[English]

While the health of mothers and children in Canada is among the best in the world, the aim of the day is to raise awareness and promote action about a tragic set of facts: Every year, more than half a million women around the world die from pregnancy-related causes, and 10.6 million children under the age of five years die, 40 per cent of them in their first month after birth. Many of these deaths could be prevented with available interventions. It is necessary for us to work together with our international partners to address this critical situation in order to save lives and reduce the burden of suffering. Such action will also strengthen societies. Healthy mothers and children are the foundation of healthy and prosperous communities and nations.

[Translation]

As Senator Pearson has often reminded us, the fact that virtually every country in the world has committed itself to a code of binding obligations towards its children gives us tremendous hope for the future and puts children's rights at the cutting edge of the global struggle for human rights. It also places tremendous responsibility on governments and civil society to live up to these commitments.

[English]

While there is no question that there is still a long way to go, I believe the progress we have already achieved so early in the first decade of *A Canada Fit for Children* proves that it is only a matter of time until all of Canada's children can count on a better future and a better world.

[Français]

La Division de l'enfance et de l'adolescence joue aussi un rôle direct à l'échelle internationale. En fait, elle a joué un rôle prépondérant dans l'inclusion des droits de l'enfant aux programmes de l'organisation des États américains. C'était au troisième Sommet des Amériques qui a eu lieu à Québec en 2001.

[Traduction]

Le directeur de la division est le représentant permanent du gouvernement du Canada au Conseil directeur de l'Institut interaméricain de l'enfant, organisme spécialisé de l'OEA. Le Canada aide à promouvoir le respect des droits de l'enfant dans les pays de l'OEA et favorise la collaboration internationale à cette fin.

[Français]

De concert avec les communautés internationales, le Canada célèbre chaque année la Journée mondiale de la santé le 7 avril. L'édition 2005 de cette journée a pour thème la santé de la mère et de l'enfant et pour slogan, donner sa chance à chaque mère et à chaque enfant.

[Traduction]

Le Canada est au nombre des pays où les mères et les enfants sont le plus en santé, mais la journée vise à sensibiliser la population à certaines réalités tragiques, comme le décès chaque année de plus d'un demi-million de femmes dans le monde à la suite de troubles liés à la grossesse et celui de 10,6 millions d'enfants de moins de cinq ans, dont 40 p. 100 au cours du premier mois de leur vie. Elle vise également à promouvoir l'adoption de mesures à cet égard. Des interventions permettraient d'éviter un grand nombre de ces décès. Nous devons travailler avec nos partenaires internationaux pour mettre fin à cette situation déplorable, sauver des vies et réduire le fardeau de la souffrance. De telles mesures renforceront également les sociétés, car des mères et des enfants en santé constituent le fondement de collectivités et de pays en santé et prospères.

[Français]

Comme le sénateur Pearson nous le rappelle souvent, le fait que presque tous les pays du monde se soient engagés à respecter un code obligatoire à l'égard des enfants nous permet d'espérer pour l'avenir et place les droits des enfants au premier plan de la lutte mondiale pour les droits de la personne. Le respect de cet engagement impose une responsabilité énorme aux gouvernements et à la société civile.

[Traduction]

Il ne fait aucun doute qu'il reste encore beaucoup à accomplir, mais je crois que les progrès réalisés au cours des premières années de l'initiative « Un Canada digne des enfants » montrent que ce n'est qu'une question de temps avant que tous les enfants du Canada puissent envisager un avenir et un monde meilleurs.

Senator Carstairs: Healthy children become healthy adults. Obviously our first goal in terms of public health is to produce healthy children. I like your tree that indicates the various obvious impacts on how we can produce those healthy children.

You indicated in your remarks that you were having consultations with children and youth. Can you give us some examples of the kinds of interactions that are taking place between your department or your officials and the children of this country?

Ms. Bennett: It is interesting that in terms of sexual health and in relation to children and adolescents, children are going online for probably 70 to 75 per cent of the information they now receive. In the Public Health Agency of Canada, we have decided that we cannot actually write the content for a website without talking to these children. Together with Alex Jadad at the Centre for Global eHealth Innovation, we are developing the websites and the programs that will allow children and adolescents to ensure that the content includes the questions they are asking and the answers they will understand, and we hope that it will be able to put in place things that actually make for healthy choices and change behaviours, if that is deemed to be necessary.

Ms. Kelly Stone, Director, Division of Childhood and Adolescence, Health Canada: The Centre of Excellence for Children's Well-Being that is targeted toward youth engagement is our best weapon these days. After completing its first phase of five years, we have a very good centre where we are developing the tools for engaging young people that allow us to work with provinces, territories and various departments in the federal government who want to have outreach with young people. It could be health itself on the tobacco side. It could be something related to heritage. There is a variety of federal, provincial and territorial departments with which our youth engagement centre is working.

How do you reach young people? We are looking to reach not just the Student Council young people, but all young people across the country. How do you reach Aboriginal young people and street young people? How do you bring those young people together, and how do you teach them to work with one another? How do you then teach them to work with adults? What kind of preparatory work is needed and what questions do you put forward to develop the kind of dialogue that will help inform the policy, the law, the program that you are trying to undertake?

The Centre of Excellence for Youth Engagement is also undertaking quite a bit of research with a number of universities. It should be intuitive, I suppose, but now we know from our research that engagement is good for young people. It is good for their health. When street people, for example, had an influence over the design of their shelter in downtown Vancouver, they felt a sense of ownership about the fact that someone listened to them. They organized the common room in a way that made sense to that small group of young people. They then may come back for a bigger discussion. That discussion grows because someone is listening to them. At the end of the day, over a longitudinal study,

Le sénateur Carstairs : Des enfants en santé deviennent des adultes en santé. De toute évidence, notre premier objectif en matière de santé publique consiste à avoir des enfants en bonne santé. J'aime bien l'arbre qui représente les façons évidentes de parvenir à ce résultat.

Vous indiquez dans votre allocution que vous avez des consultations avec les enfants et les jeunes. Pouvez-vous nous donner quelques exemples des genres d'interaction entre votre ministère ou vos fonctionnaires et les enfants de notre pays?

Mme Bennett : Il est intéressant de noter qu'au chapitre de la santé sexuelle, les enfants et les adolescents obtiennent probablement de 70 à 75 p. 100 des renseignements qu'ils recherchent sur Internet. L'Agence de santé publique du Canada est arrivée à la conclusion qu'on ne peut pas rédiger le contenu d'un site Web sans parler à ces enfants. De concert avec Alex Jadad, du Centre for Global Health Innovation, nous créons les sites Web et les programmes dont le contenu renferme les questions que posent les enfants et les adolescents et les réponses qu'ils pourront comprendre; nous espérons qu'une telle approche favorisera des choix judicieux en matière de santé tout en permettant de modifier les comportements, si c'est nécessaire.

Mme Kelly Stone, directrice, Division de l'enfance et de l'adolescence, Santé Canada : Le Centre d'Excellence pour la protection et le bien-être des enfants qui vise l'engagement des jeunes représente aujourd'hui le meilleur outil dont nous disposons. La première phase des cinq ans est terminée et ce centre d'excellence nous permet de mettre au point les outils susceptibles de susciter l'engagement des jeunes pour travailler avec les provinces, les territoires et les divers ministères fédéraux qui souhaitent nouer le dialogue avec eux. Il pourrait s'agir de la santé par rapport à la consommation de tabac, il pourrait s'agir de questions liées au patrimoine. Notre centre d'engagement des jeunes travaille avec tout un éventail de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Comment joindre les jeunes? Nous cherchons à joindre non seulement les jeunes du conseil étudiant, mais tous les jeunes du pays. Comment joindre les jeunes Autochtones et les jeunes de la rue? Comment les rassembler, comment leur apprendre à travailler ensemble? Comment leur apprendre à travailler avec les adultes? Quel genre de travail de préparation faut-il faire et quelles questions faut-il poser pour instaurer le genre de dialogue susceptible d'orienter la politique, les lois, les programmes que l'on essaie de lancer?

Le Centre d'Excellence pour l'engagement des jeunes fait également de la recherche avec plusieurs universités. J'imagine qu'on devrait le savoir intuitivement, mais nos travaux de recherche nous ont permis de conclure que l'engagement est positif pour les jeunes et bon pour leur santé. Les gens de la rue, par exemple, qui ont pu participer à l'aménagement de leur centre d'hébergement au centre-ville de Vancouver, se sont sentis directement concernés, puisqu'on les écoutait. Ils ont organisé la salle commune dans le but de répondre aux besoins de ce petit groupe de jeunes. Il se peut qu'ils reviennent pour discuter d'autre chose. La discussion s'amorce, car on est à leur écoute. Au bout

you see that these young people feel a sense of ownership in, first, their local environment, and then in their community. It is a way of building citizenship and, in turn, of building democracy.

Those are the messages that we are now using in our youth engagement centre, and to help deliver those messages to the countries in the Organization of American States that are trying to figure out how to engage their own young people, and down to engaging children, which is, as much as anything, an exercise in democracy-building.

There are two angles. There is the research angle. We know it is good for children; the issue is how we draw children and young people in. Then there is the actual product. We have a number of examples where we are building better laws, programs and policies because we have the contributions of youth who will have to exercise those laws and policies when they get older.

Ms. Bennett: I was impressed with the meeting I had with the Centre of Excellence for Youth Engagement. Its mandate is to work with academics to assist all levels of government or policy-makers on how to engage with youth. That starts with the idea that governments do want to engage with youth, and then the academics will figure out what is meaningful and whether it is working.

Kids have an uncanny sense of when they are being manipulated or used, or whether it is only occupational therapy for the policy-maker, who asks: "Did we engage youth?" and ticks off the item.

It has been interesting to see academics take this project on in a real way to ask whether this is meaningful or not, and whether we should move on to a different method that kids can respect and want to keep doing. I was thrilled to discover that academics can measure what works and what does not work so that we do not just have junk happening that makes us feel better but does not have the desired effect of really making kids feel included.

Senator Carstairs: Junk in is junk out, as we both know.

The biggest issue facing young children is probably obesity. How will we deal with the balancing of, first, the problem of obesity, and second, the problem of self-image? The two are very much inter-related.

Ms. Bennett: Ms. Stachenko knows more about this area than I do. As a family physician, I found that every time you would measure a child and put the little "X" up over the average, you just did not know quite what to say. Would we actually trigger an eating disorder by making parents obsessed by this? I used to say to my own children that they could take that weight and grow

du compte, selon une recherche longitudinale, on s'aperçoit que ces jeunes gens ont le sentiment d'être parties prenantes, tout d'abord dans leur propre milieu local, et ensuite au sein de leur collectivité. C'est une façon de favoriser la citoyenneté et, partant, de construire la démocratie.

Ce sont là les messages que nous véhiculons aujourd'hui dans notre centre et que nous voulons transmettre aux pays membres de l'Organisation des États américains qui essaient de trouver des moyens de nouer le dialogue avec leurs jeunes, leurs enfants, dans le but de promouvoir la démocratie.

Il y a deux volets à considérer. Mentionnons d'abord le volet recherche. Nous savons que c'est une bonne chose pour les enfants, la question est de savoir comment susciter l'intérêt des jeunes et des enfants. Vient ensuite le produit lui-même. Il existe plusieurs exemples qui démontrent que nous parvenons à concevoir de meilleures lois, de meilleurs programmes et politiques grâce à la participation des jeunes qui, eux, devront les mettre en application plus tard.

Mme Bennett : Ma visite au Centre d'excellence pour l'engagement des jeunes m'a impressionnée. Le Centre a pour mandat de trouver, de concert avec le milieu universitaire, des moyens d'aider les paliers de gouvernement ou les décideurs à engager le dialogue avec les jeunes. On part du principe que les gouvernements veulent entamer un dialogue avec les jeunes. Les universitaires ont pour rôle de trouver des solutions et d'évaluer leur efficacité.

Étrangement, les enfants savent quand on les manipule ou qu'on se sert d'eux, ou quand un décideur, pour se donner bonne conscience, affirme avoir fait des efforts pour susciter la participation des jeunes.

Fait intéressant, les universitaires prennent ce travail très au sérieux et cherchent à savoir si telle démarche est efficace ou non et s'il y aurait lieu d'adopter une approche qui convient davantage aux jeunes. J'ai constaté avec grand plaisir que les universitaires sont en mesure de déterminer ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, ce qui nous empêche de mettre sur pied des programmes pour la forme qui ne produisent pas l'effet désiré, qui est de faire comprendre aux jeunes qu'ils comptent.

Le sénateur Carstairs : Comme nous le savons toutes les deux, les programmes de ce genre ne produisent pas de bons résultats.

L'obésité est sans doute le plus grand problème qui affecte les jeunes. Comment pouvons-nous arriver à régler et le problème d'obésité et le problème d'image de soi? Les deux sont interconnectés.

Mme Bennett : Mme Stachenko connaît mieux le domaine que moi. J'ai constaté, comme médecin, que chaque fois que l'on mesurait un enfant et que l'on ajoutait un petit « X » pour indiquer qu'il se situait juste au-dessus de la moyenne, on ne savait pas vraiment quoi dire. Provoquerait-on un trouble de l'alimentation chez l'enfant si les parents devenaient obsédés par

taller with it. I would try to word it in a way that indicated that perhaps we do not have to put on much more weight while we are still gaining a few inches.

I have been having interesting conversations in various places, such as Friday night with the interdisciplinary group of international researchers looking at arthritis. The biggest determinant of arthritis is probably obesity in children. Evolutionarily speaking, we were not supposed to take all our weight through our lower back, hips and knees. When *Homo sapiens* stood up, all of that weight went through joints that were only meant to hold the rear half. If you look at gorillas in the zoo, you will see that they take half their weight on the front, with their hands on the ground.

Obesity is something of a problem. I did not realize somehow that arthritis was linked to it. However, almost anything you name is linked to it. That is why we love my tree; right?

Almost all, diseases have a relation to diet, exercise and smoking choices. Diseases revolve around modifiable risks. However, we cannot take a direct war on obesity or on food in the way that we did on tobacco. It is much more complex. We need the food companies. We need everybody on side, as healthy choices must be made the easy choices, because there is such a huge buffet of choices out there. Everything is involved, from portion size to explaining in a different way that it feels good to eat well. There is pleasure involved as well.

The French have done a much better job than we have, with our Victorian guilt, which is not working. I think of Einstein's definition of insanity, which is doing the same thing over and over again and expecting different results. We have continued to do all of these things. They are just not working. We must look at different approaches, teaching kids how much fun it is to run, jump and play, and how delicious it is to take the green grapes and put them in the freezer and eat them like candy. There are interesting, complex ways of dealing with this issue.

I am a big fan of the school health consortium. It is in its fledgling state. The deputy ministers of health and education at some point will meet the deputy ministers of recreation and sport. We will look at such differing areas as vending machines to compulsory physical education, from bullying and self-image to all of the things that are part of a holistic approach to children feeling good about themselves and making healthy choices.

Senator Pearson: My commitment in regard to children emerges out of personal experience, like yours. There is no great virtue to it; it is just something you feel you must keep moving on.

Ms. Bennett: It will not stop at your next birthday.

cette question? J'avais l'habitude de dire à mes enfants qu'ils devaient utiliser l'excès de poids pour se grandir. J'essayais de leur faire comprendre qu'il n'était pas nécessaire de prendre beaucoup de poids pour grandir de quelques pouces.

Je fais des rencontres intéressantes dans les divers endroits que je visite. Vendredi dernier, j'ai discuté avec un groupe interdisciplinaire de chercheurs internationaux spécialisés dans l'arthrite. Le plus grand déterminant de l'arthrite, c'est sans doute l'obésité chez les enfants. On constate, d'un point de vue évolutionnaire, que l'homme n'était pas censé faire porter tout le poids du corps sur le bas du dos, les hanches et les genoux. Quand l'*Homo sapiens* se tenait debout, tout le poids était porté par les jointures, qui ne devaient supporter que la partie inférieure du corps. Vous allez voir que les gorilles, dans les zoos, portent la moitié de leurs poids vers l'avant, en posant leurs mains sur le sol.

L'obésité est un problème. Je ne pensais pas que l'arthrite y était liée. Toutefois, presque toutes les maladies que l'on connaît le sont. C'est un fait.

Dans presque tous les cas, il existe un lien entre les maladies et le régime alimentaire, l'activité physique, l'usage du tabac. Les maladies sont provoquées par des facteurs de risques modifiables. Toutefois, nous ne pouvons pas nous attaquer directement à l'obésité, à l'alimentation, comme nous l'avons fait avec le tabac. C'est plus complexe. Nous devons avoir le soutien des entreprises alimentaires. Nous devons compter sur la participation de tous. Nous devons pouvoir faire des choix sains qui sont aussi des choix faciles, étant donné la grande variété de choix qui existent. Il ne faut rien négliger, allant de la taille des portions aux avantages que présente le fait de bien se nourrir. Le plaisir est également un élément qui doit être pris en compte.

Les Français se sont mieux débrouillés que nous. Notre système victorien de culpabilité ne fonctionne pas. Je songe à la définition qu'Einstein donnait à la démence, qui est de répéter le même geste en espérant obtenir des résultats différents. Nous avons continué de faire toutes ces choses et cela n'a rien donné. Nous devons trouver de nouvelles approches, montrer aux enfants à quel point il peut être amusant de courir, sauter, jouer, à quel point les raisins verts sont délicieux quand ils sont congelés et consommés comme s'il s'agissait de bonbons. Il existe des solutions intéressantes et complexes à ce problème.

J'appuie vivement le consortium en santé scolaire. Il en est à ses débuts. Les sous-ministres de la santé et de l'éducation vont, à un moment donné, rencontrer les sous-ministres des sports et des loisirs. Nous allons discuter des sujets les plus divers : les distributrices automatiques, les cours obligatoires d'éducation physique, l'intimidation, l'image de soi, tout ce qui fait partie de l'approche holistique qu'il convient d'adopter pour que les enfants se sentent bien dans leur peau et fassent des choix sains.

Le sénateur Pearson : Mon engagement à l'égard des enfants découle également de mon vécu personnel. Il n'y a rien de noble dans tout cela. C'est tout simplement quelque chose d'inné.

Mme Bennett : Ce n'est pas un sentiment qui va disparaître au prochain anniversaire.

Senator Pearson: No, it will not stop as my family increases.

I have two specific questions. They are not easy, and I do not expect easy answers. The first is fairly narrow. If we are to protect children adequately from violence, the data must be available. We have to know the size of the problem with which we are dealing. You agree with that. We have a good incidence study on child abuse and neglect, from which we have been using data from the child welfare agencies, and so on. We do not know how many children do not come into those categories. If your child is sexually abused by someone outside the family, that child may not get into the child welfare system. That incident may not be recorded somewhere. Is some thought being given to expand the incidence study on child abuse and neglect to include these children who are not always included? This is often raised as a problem. That is my first question.

Everything we know about the problem of the implementation of the Convention on the Rights of the Child is rolled up in the issue of Aboriginal children. All of the difficulties that Canada has can be found in that issue, including the jurisdictional problems and the conflicts of culture. I know that we are seized with it. I know that the Committee on the Rights of the Child will ask us again next time what we have done to address this problem.

The minister was talking about the determinants of health, early childhood and prenatal nutrition. That is the direction in which we should be going. We have a problem figuring out how to rally our resources from the various places that offer them.

Do you have any suggestions for the direction in which we as a committee should be going? We will be making recommendations about the rights of Aboriginal children. Do you have any thoughts about what we should be focusing on?

Ms. Bennett: You are right that we do not have the kind of data or the quality of data that we need. Certainly, in running around the country on these public health goals for Canada, at almost every round table in every province, I find that the quality of the data is still worrisome.

It is interesting when we look at the public health goals for Canada. In women's health at Women's College, it was *non quo sed quo modo*: It is not what we do but how. It is interesting that people want to talk about two sets of goals for Canada, not only what we want but how we are to do it. We have to have goals around the learning culture: Getting decent data, adapting it, and changing it. If it is measured, it gets noticed. If it gets noticed, it gets done. It is like Management Theory 101.

It will be very interesting to figure out how we acquire data, particularly around child abuse and neglect, when the abuser is not actually the parents. Whether it is a rumour, whether it is an uncle, whether it is a teacher, we have to find out what we can do about that.

Le sénateur Pearson : Non. Vous avez raison.

J'ai deux questions à vous poser. Ce ne sont pas des questions faciles, et je ne m'attends pas à recevoir des réponses faciles. La première est assez précise. Nous devons pouvoir compter sur des données si nous voulons être en mesure de bien protéger nos enfants contre la violence. Nous devons connaître l'ampleur du problème auquel nous devons nous attaquer. Vous êtes du même avis. Nous avons en main une excellente étude sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, qui comporte des données fournies par les services de protection de l'enfance, ainsi de suite. Or, nous ne savons pas combien d'enfants sont exclus de ces catégories. Si votre enfant est agressé sexuellement par quelqu'un d'extérieur à la famille, il se peut que cet enfant ne soit pas pris en compte par le système de protection de la jeunesse, l'incident n'étant signalé nulle part. A-t-on songé à étendre la portée de cette étude aux enfants qui ne sont pas toujours pris en compte par le système? On soulève souvent ce problème. Voilà pour ma première question.

Ensuite, le problème que pose la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant touche les enfants autochtones. Tous les problèmes qu'éprouve le Canada, et cela englobe les conflits d'attributions et culturels, sont mis en évidence dans ce dossier. Je sais que nous devons nous pencher là-dessus. Je sais aussi que le Comité des droits de l'enfant va nous demander ce que nous avons fait pour régler le problème la prochaine fois qu'il va nous rencontrer.

La ministre a parlé des déterminants que sont la santé, la petite enfance, la nutrition prénatale. C'est l'orientation que nous devons adopter. Nous n'arrivons pas à regrouper les ressources que comptent les divers services qui offrent ces programmes.

Quelle orientation devrions-nous adopter en tant que comité? Nous allons formuler des recommandations au sujet des droits des enfants autochtones. À votre avis, sur quoi devrions-nous mettre l'accent?

Mme Bennett : Il est vrai que nous n'avons pas accès au genre de données dont nous avons besoin. J'ai participé à des consultations sur les objectifs de santé publique dans toutes les régions du pays, et dans presque toutes les tables rondes organisées dans chacune des provinces, la qualité des données continuait de soulever des inquiétudes.

Concernant les objectifs de santé publique du Canada, la devise du Women's College est *non quo sed quo modo* : autrement dit, ce qui importe, ce n'est pas ce que nous faisons, mais comment nous le faisons. Les gens veulent parler des deux séries d'objectifs que l'on doit fixer pour le Canada, mais aussi de la façon dont nous allons les atteindre. Nous devons avoir des objectifs qui portent sur la culture d'apprentissage : nous devons recueillir des données convenables que nous pouvons ensuite adapter, modifier. Ce n'est qu'à partir de ce moment là que nous pourrons accomplir notre travail. Il suffit d'appliquer les principes de gestion 101.

Il sera intéressant de voir comment nous allons recueillir des données, surtout sur la violence et la négligence dont font l'objet les enfants, quand l'agresseur n'est ni le père ni la mère. Que ce soit une rumeur, un oncle ou un professeur, nous devons trouver un moyen de solutionner le problème.

Incest is a topic that we will not talk about. I can remember being up north a number of times — you and I have had this conversation — and we do not know how to get to the data because it is a big secret. It is still a big secret.

I have been trying to get data by asking questions. At women-owned detox centres in downtown Toronto, 85 per cent of the clients have experienced incest or child abuse. Friends of Shopping Bag Ladies felt 110 per cent of their clients had experienced incest or child abuse because they had been abused more than once. Maybe Ms. Stone can tell us in how we can acquire this data, particularly around Aboriginal kids. You have to be culturally sensitive. As you know, these kids think they have been studied to death, that it has not been done in a totally colonial way, and they are fed up with people running in, taking out data and pretending to know what to do with it.

Part of the challenge is hiring more Aboriginal health professionals, more Aboriginal physicians, nurses, and social workers. We must hire more culturally sensitive and home-grown health professionals such that we can let them help one another as well as be role models.

One of the things I wanted to ask you about is my concern with meconium testing for fetal alcohol syndrome disorder. What Hazel Park is doing up in Owen Sound is very interesting. It enables us to find a child at birth that is affected with FASD and to put that child into the kind of situation that can provide the best possible outcome. It is also enabling us to help a mother identify that she herself has FASD, and to get her help before she has three, four, or five more affected children.

I would love this committee to help me with this challenge being put before us now, of children's rights versus mother's rights.

The Chairman: Perhaps I could intervene at this point. I am sure that Senator Pearson and you have had the discussion, but for the benefit of the rest of us, what is this test at birth?

Ms. Bennett: Meconium is baby poop. You can test the very first diaper to see if there is alcohol there. The debate is between identifying a child who has been affected during pregnancy versus tattling on the mother. In a society where there would be a risk of intervention of child welfare services or such entities, there is a debate that is raging. If the population of fetal alcohol syndrome disorder in a community should be about 1 per cent, what they found in the Owen Sound study is that it is actually 4 per cent. That is much higher than you would have identified just by taking a history.

This is a difficult struggle in terms of children's rights versus mother's rights. I would love your help on this one.

L'inceste est un sujet que nous n'aborderons pas. J'ai visité le Nord à plusieurs reprises — nous en avons déjà discuté toutes les deux — et nous ne savons pas comment obtenir les données parce que le plus grand secret entoure ce sujet. Rien n'a changé de ce côté-là.

J'ai essayé d'obtenir des données en posant des questions. Les centres de désintoxication dirigés par des femmes au centre-ville de Toronto affirment que 85 p. 100 de leurs clientes ont été victimes d'inceste ou de violence. D'après le groupe Friends of Shopping Bag Ladies, 110 p. 100 des clientes ont été victimes d'inceste ou de violence parce qu'elles ont été agressées plus d'une fois. Mme Stone peut peut-être nous dire comment nous pouvons avoir accès à ces données, surtout en ce qui concerne les enfants autochtones. Il faut tenir compte des différences culturelles qui existent. Comme vous le savez, ces enfants estiment qu'ils ont été analysés à fond, que les études n'ont pas été menées de façon collégiale. Ils en ont assez de voir des gens recueillir des données et ensuite prétendre qu'ils savent régler le problème.

Il faut recruter un plus grand nombre de professionnels de la santé, de médecins, d'infirmières, de travailleurs sociaux autochtones. Nous devons embaucher un plus grand nombre de professionnels de la santé qui sont issus du milieu, qui sont ouverts aux différences culturelles, qui pourront s'entraider et servir de modèle.

J'aimerais vous poser une question au sujet du test du méconium qui sert à détecter le syndrome d'alcoolisation foetale. Ce que fait Hazel Park à Owen Sound est fort intéressant. Ce test nous permet de vérifier si l'enfant, à la naissance, est atteint du SAF et de lui prodiguer les meilleurs soins possibles. Il nous permet également d'aider une mère à déterminer si elle est atteinte du SAF et de lui fournir l'assistance dont elle a besoin avant qu'elle n'ait trois, quatre ou cinq autres enfants affectés par cette maladie.

J'aimerais que le comité m'aide à relever le défi dont nous sommes actuellement saisis, qui est de concilier les droits des enfants et ceux des mères.

La présidente : J'aimerais faire une observation. Je suis certaine que le sénateur Pearson et vous en avez discuté, mais pouvez-vous expliquer aux autres membres du comité en quoi consiste le test qui est effectué à la naissance?

Mme Bennett : Le méconium est constitué des selles du nouveau-né. On peut prélever des échantillons sur la couche du bébé pour voir si on y trouve des traces d'alcool. La question est de savoir s'il faut identifier l'enfant qui a été atteint du SAF durant la grossesse ou s'il faut dénoncer la mère. Il s'agit d'un débat qui fait rage, puisque nous vivons dans une société où les services de protection de l'enfance, par exemple, ont le pouvoir d'intervenir. Nous partons du principe que le nombre de personnes dans une communauté atteinte du syndrome d'alcoolisation foetale devrait être de 1 p. 100. Or, nous constatons, d'après l'étude d'Owen Sound, que le chiffre est plutôt de 4 p. 100. C'est beaucoup plus élevé.

Il est difficile d'établir un juste équilibre entre les droits des enfants et les droits des mères. J'aimerais bien avoir l'aide du comité dans ce cas-ci.

Ms. Stone would like to talk about how we build on the successes.

Ms. Stone: I can answer specifically around the Canadian incidence study. Your suggestion is a good one, and in the future that is something we should look at. I cannot say I have a solution now, but expanding beyond the family issues is something we need to look at.

What we are doing now is beginning to slowly add First Nations sites, which is a major area that the UN has expressed concern about in terms of data-gathering on Aboriginal children in a way that we can compare them to children at large in Canada. This is a big step for us. I would look to and talk with my colleagues about future expansion. The incidence study is a very important one.

With respect to Aboriginal child rights, it is a big topic and a big discussion area. To boil it down, we need to look hard at our success stories and build on them. We do have them. Our success stories are such because they have been done in close partnership with the Aboriginal communities in a culturally sensitive manner that takes into consideration the particular traditions of that community, the way in which their elders view their history and traditions, and how they want their children to be taught. It is, in a sense, community ownership of the programs. Bureaucrats are not coming in and imposing things. The community takes it and shapes it in a way that makes sense for them with capacity-building guidance.

We have good success stories like the Aboriginal Head Start program and the Canada Prenatal Nutrition Program. There are others, but if we are wondering where to go next, we can start with those programs and look at what makes them a success. What is the recipe that made those programs successful? We can try to model that in the next programs on which we embark, which may have a different flavour to them.

With respect to youth engagement, I was with Cindy Blackstock in Centres of Excellence this afternoon talking about the challenges of engaging young people within an Aboriginal community, engaging the elders, and having the elders and the youth speak with each other and look at the future of their community. That is a whole other layer that we had not really thought about. I, at least, had not thought about it in the past in terms of making programs successful for Aboriginal communities and, in particular, for Aboriginal kids.

Ms. Bennett: I was thinking of you when I was in Israel in January. CIHR and CISEPO did this amazing project with Bedouin youth. They gave each of the kids a camera to go out and

Mme Stone voudrait vous expliquer comment les expériences réussies peuvent être mises à profit.

Mme Stone: Je peux répondre à votre question concernant l'étude canadienne sur l'incidence. Votre suggestion est intéressante. Nous devrions l'examiner de plus près. Je n'ai pas de solution à proposer pour l'instant, mais il faudrait envisager d'élargir la portée de l'étude au-delà de la problématique familiale.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons commencé à ajouter progressivement des sites sur les Premières nations, un point qui préoccupait beaucoup les Nations Unies, ce qui va nous permettre de recueillir des données sur les enfants autochtones et comparer leur situation à celle des autres enfants au Canada. Il s'agit pour nous d'un pas important. Je vais rencontrer mes collègues pour discuter des autres mesures qui doivent être prises à ce chapitre. L'étude sur l'incidence est très importante.

Pour ce qui est des droits des enfants autochtones, c'est un sujet de discussion fort important. En deux mots, nous devons analyser de près les expériences réussies et nous appuyer sur celles-ci. Elles existent. Elles ont été menées en collaboration étroite avec les communautés autochtones en tenant compte de leurs différences culturelles, de leurs traditions, de la façon dont les anciens perçoivent leur histoire et leurs coutumes, et du type d'éducation qu'ils veulent que leurs enfants reçoivent. Ces programmes, dans un sens, sont été pris en charge par la communauté. Les fonctionnaires n'imposent rien. La communauté façonne les programmes en fonction de ses besoins en bénéficiant de conseils qui lui permettent de renforcer ses capacités.

Parmi les expériences réussies figurent le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et le Programme canadien de nutrition prénatale. Il y en a d'autres. Toutefois, si nous nous demandons quelle approche adopter dorénavant, nous pouvons commencer par analyser ces programmes et voir d'où vient leur succès. Pourquoi ces programmes sont-ils si efficaces? Nous pouvons essayer d'inclure cette formule dans les autres programmes que nous allons mettre en œuvre et qui pourraient prendre une forme différente.

Pour ce qui est de l'engagement envers les jeunes, j'ai visité, cet après-midi, divers centres d'excellence avec Cindy Blackstock. Nous avons discuté de la nécessité d'amener les jeunes à participer à la vie communautaire autochtone, d'impliquer les aînés, d'engager le dialogue entre les aînés et les jeunes pour qu'ils puissent, ensemble, définir les orientations futures de la communauté, des défis que cela pose. C'est un autre sujet que nous n'avons pas vraiment approfondi. En tout cas, je n'y ai pas assez réfléchi dans le passé. Nous devons concevoir des programmes efficaces pour les communautés autochtones et, surtout, pour les enfants autochtones.

Mme Bennett : J'ai pensé à vous quand j'étais en Israël, en janvier. L'IRSC et le CISEPO ont mis sur pied un projet extraordinaire auquel ont participé de jeunes bédouins. Ils ont

take pictures of things they thought related to public health, but when the kids came together, they decided to talk about violence and denormalizing it in their own lives, both in school and in their homes. They came together and did a presentation in the school auditorium about violence and how they do not think it is okay.

I thought that that might be an interesting project to launch in our Aboriginal communities, to actually have the kids coming together with one voice to say that it just is not okay to live our lives in this community where somehow violence is normal and the kids want it not to be normal anymore. It is pretty impressive.

[Translation]

Senator Ferretti Barth: It is a pleasure to have you here with us today. Health care is a shared federal-provincial area of jurisdiction. How would you qualify your relationship with the various provincial governments?

Ms. Bennett: That is a good question. Theresa Oswald, Manitoba's Minister for Healthy Living, is co-chairing the national consultation process to define public health goals for Canada.

[English]

As my co-chair for this process around public health goals, she has a very interesting approach. She chairs a cabinet committee in Manitoba on kids. It has been a fantastic opportunity to bring together all of the departments that deal with kids. Tim Sale, who is now the health minister, was once the minister in charge of kids and is very progressive.

In each of the provinces where we have been to conduct the health goals process, of the six themes, theme number one is on kids. It is about the early start sort of opportunity, opportunities for healthy development and learning throughout life. Quebec is doing its own thing but in each of the other nine provinces the health minister has come to the meetings, and in each one of them the health minister has welcomed us and shown us what they are doing. It has been very impressive.

[Translation]

Senator Ferretti Barth: One thing intrigues me a great deal. I am from Montreal and as you know, Quebec is a multicultural province. Our children come from diverse backgrounds. I am curious as to the nature of your relationship with provincial ministers when it comes to your public health program, and as to how the situation compares with programming in place in Quebec.

Ms. Bennett: Formal agreements are in place for families at risk. Joint committees always stress cooperation, collaboration and communication in their operations. However, our involvement with all jurisdictions is governed by formal agreements.

donné à chacun des enfants un appareil pour qu'ils prennent des photos de situations qui, à leur avis, sont liées à la santé publique. Toutefois, les enfants, quand ils se sont retrouvés, ont préféré parler de la violence, de la nécessité de la dénормaliser aussi bien à l'école que dans leur foyer. Ils ont présenté, ensemble, dans l'auditorium de l'école, un exposé sur la violence, qu'ils ont dénoncée.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de lancer un tel projet dans les communautés autochtones. Les enfants pourraient se regrouper et clamer d'une seule voix qu'il n'est pas normal de vivre au sein d'une communauté où la violence fait partie des habitudes, qu'il faut mettre un terme à celle-ci. C'est assez impressionnant.

[Français]

Le sénateur Ferretti Barth : Cela me fait plaisir de vous voir parmi nous aujourd'hui. La santé est une compétence partagée avec les provinces. Comment se passent vos relations avec les différents gouvernements provinciaux?

Mme Bennett : C'est une bonne question. Dans notre processus pour atteindre les objectifs des audiences publiques pour le Canada, la coprésidente est la ministre Theresa Oswald, ministre déléguée à la Vie saine du Manitoba.

[Traduction]

En tant que coprésidente du processus de consultation sur les objectifs de santé publique, elle a une approche fort intéressante. Elle préside le comité du cabinet sur les enfants en santé du Manitoba. Cela lui a permis de rassembler tous les ministères qui s'occupent des enfants. Tim Sale, qui est maintenant ministre de la Santé, était jadis responsable des enfants. Il a une attitude très ouverte.

Dans chacune des provinces où nous avons tenu des consultations sur les objectifs de santé, six thèmes ont été abordés, le premier étant les enfants, ou encore les possibilités pour un développement sain et un apprentissage la vie durant. Le Québec fait bande à part, mais dans chacune des neuf autres provinces que nous avons visitées, le ministre de la Santé s'est joint à nous. Il nous a accueillis et nous a expliqué les mesures prises par la province à ce chapitre. C'est assez impressionnant.

[Français]

Le sénateur Ferretti Barth : Voici ce qui m'intrigue beaucoup. Je viens de Montréal et vous savez que le Québec est une province multiculturelle. Nous avons des enfants d'origines diverses, et j'aimerais savoir comment sont vos rapports avec les ministres provinciaux au regard de votre programme de santé publique, et ceci afin de comparer avec la situation du Québec?

Mme Bennett : Il y a des protocoles formels pour les familles à risque. Il y a des comités mixtes où entrent toujours en jeu la coopération, la collaboration, la communication, mais il y a un protocole formel avec toutes les juridictions.

Senator Ferretti Barth: Are you required to set up different programs in the other provinces to harmonize with the programming already in place in Quebec?

Dr. Sylvie Stachenko, Deputy Chief Public Health Officer, Health Canada: Naturally, each province is different and has different needs. Priorities are set by the joint committee comprised of provincial and federal government representatives. Of course, there are a number of guiding principles in place, but each province clearly has its own programming.

[English]

Ms. Stone: Overall, we respect the fact that Quebec is very well advanced in its social programs. As we do with other provinces and territories, we have joint management committees where it is sensible to do that. With Quebec, we try to harmonize the funding and the program objectives with what Quebec already has in place, where it is appropriate, so we are not competing but are, in fact, trying to bring them together. Where possible, as with other provinces and territories, we create hubs in communities where funding streams from the province, the territory, the municipality, the federal government come together to paper over the cracks so that it is made as easy as possible for families at risk to get the support that they need. In the case of Quebec, they are often very far out front, so we come in to try to harmonize with that.

Senator Ferretti Barth: Quebec was one of the first provinces to start the social programs, as we know.

[Translation]

Which programs have been established by Health Canada to promote early childhood development? Which existing programs have produced positive results and have encouraged you to step up your efforts in the area of early childhood development?

[English]

Ms. Bennett: There are a number of programs, from prenatal nutrition to the CAPC programs. There are pools of money for which people can apply, community by community, and qualify. Now there will be the agreement with Minister Dryden around the early childhood development money. That will be a separate deal with the provinces that will have the "quad" agreements, being quality, universal, accessible, and developmental.

Quebec is so much further ahead on the early childhood development piece. We always hope that when a certain province is further ahead, that they get to move even further ahead. They get to use the money with more creativity and more innovation on those specific things.

Le sénateur Ferretti Barth : Est-ce que vous êtes obligés de mettre sur pied des programmes différents des autres provinces pour aller rejoindre les besoins du Québec?

La docteure Sylvie Stachenko, administratrice en chef adjointe de la santé publique, Santé Canada : Chaque province est différente naturellement, leurs besoins sont donc différents. Les priorités sont décidées par ce comité mixte qui inclut les représentants provinciaux, ainsi que le gouvernement fédéral. Il y a bien sûr des principes directeurs, mais en définitive chaque province a son programme particulier.

[Traduction]

Mme Stone : Dans l'ensemble, nous respectons le fait que le Québec a des programmes sociaux très avancés. Comme nous le faisons avec les autres provinces et territoires, nous mettons sur pied, au besoin, des comités mixtes de gestion. Dans le cas du Québec, nous essayons d'harmoniser le financement et les objectifs des programmes avec ce que le Québec a déjà en place, non pas pour lui faire concurrence, mais plutôt pour aligner nos efforts. Nous créons, comme nous le faisons dans les autres provinces et territoires, des centres dans les communautés où les organismes de financement de la province, du territoire, de la municipalité, du gouvernement fédéral se réunissent ensemble pour combler les lacunes afin qu'il soit facile pour les familles à risque d'obtenir le soutien dont elles ont besoin. Le Québec a souvent une bonne longueur d'avance sur nous, de sorte que nous essayons d'harmoniser nos efforts avec ceux de la province.

Le sénateur Ferretti Barth : Le Québec a été l'une des premières provinces à se doter de programmes sociaux, comme nous le savons.

[Français]

Quels sont les programmes mis sur pied par le ministère de la Santé pour promouvoir le développement de la petite enfance? Quels sont les programmes que vous avez et qui ont donné des résultats positifs, vous incitant ainsi à faire davantage concernant le développement de la petite enfance?

[Traduction]

Mme Bennett : Il y en a un certain nombre, qui vont des programmes de nutrition prénatale aux programmes d'action communautaire pour les enfants. D'importantes sommes d'argent ont été prévues et les gens de chacune des localités qui répondent aux critères peuvent demander des fonds. Maintenant, il y aura l'entente financière du ministre Dryden sur le développement de la petite enfance. C'est une entente distincte conclue avec les provinces qui répondent aux quatre principes de qualité, d'universalité, d'accessibilité et de développement.

Le Québec est rendu beaucoup plus loin pour ce qui est du développement de la petite enfance. Nous espérons toujours qu'une province qui devance les autres va progresser encore davantage, et fera preuve d'encore plus de créativité et d'innovation dans l'utilisation des fonds.

To respond further to the previous question in terms of the relationship with Quebec, we certainly learned during the joint committee on custody and divorce that we have a lot to learn from Quebec in the way that they deal with young offenders, in terms of taking a much more therapeutic approach to dealing with youth at risk and children who have found themselves in trouble with the law. I guess it was mainly also on that change to the Young Offenders Act.

Senator Poy: I have been looking forward to having the opportunity to ask you two questions. They are very different. We all know that it is a basic right for children to have good health, but the treatment of autistic children is discriminatory because it cuts off at age 6. I would like to know how you are dealing with that situation.

Ms. Bennett: I would, too. It is such a difficult area. As a minister, I have to tell you that one of the most difficult things to deal with, in all areas of health, is in the areas where we do not know the cause. We have trouble, even within the public health agency, of finding a home for all of the diseases that do not really have prevention promotion programs. We have trouble with ALS, we have trouble with MS, we have trouble with all the diseases where there is really no known cause and therefore there is no prevention promotion program. We do this, in a way, through the CAPC programs, recognizing that the supports for both education and health, the overlap of autism, are provincial issues. We have been trying to help mainly through funding of \$16.2 million to the Canadian Institutes of Health Research to work on the research aspect in order to gain more knowledge. Through the Centres of Excellence for Children's Well Being, we are funding a number of local research community projects. Some \$500 million to the provinces through Social Development Canada will help to provide support for their investments in young children and families. It is such a difficult issue.

I continue to think about this one grandmother in my practice whose daughter had autistic twins. They could no longer even go to the cottage. I remember going to fundraisers for the schools to purchase supplies that they needed. It is a difficult issue.

Senator Poy: I do not understand the cut-off age of six years. Perhaps that is a provincial decision, but where does the federal government come into this when the rights of children to have good health are at stake?

Ms. Bennett: I recall sitting at the Inter-ministerial Committee on Human Rights, or the CIDU meeting in New York, where the Canadian representative, sitting in front of me, tried to explain the patchwork-quilt of women's rights in Canada because of the differences between the provinces. People have trouble understanding why, as a country, we cannot insist on and enforce some of these things. The various provinces have taken different decisions on where the education system clicks in and how they support these children who do not fit into the regular

Pour revenir à la dernière question sur les relations avec le Québec, les travaux du comité mixte sur la garde et le divorce nous ont montré que nous avions beaucoup à apprendre du Québec dans le cas des jeunes contrevenants, pour ce qui est d'adopter une approche beaucoup plus thérapeutique avec les jeunes à risque et les enfants qui ont des débâcles avec la justice. C'était surtout à propos des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le sénateur Poy : J'avais hâte de vous poser deux questions sur des sujets bien différents. Nous savons que c'est un droit fondamental des enfants d'être en bonne santé, mais le traitement des enfants autistes est discriminatoire parce qu'il s'arrête à l'âge de six ans. J'aimerais savoir ce que vous faites à ce sujet.

Mme Bennett : Je voudrais le savoir moi aussi. C'est un sujet très délicat. En tant que ministre, je dois vous dire qu'il est très difficile de s'attaquer à un problème de santé, quel qu'il soit, quand nous n'en connaissons pas la cause. Même l'Agence de santé publique a du mal à se situer par rapport à toutes les maladies pour lesquelles il n'y a pas de programmes de prévention. C'est le cas de la maladie de Lou Gehrig et de la sclérose en plaques ainsi que de toutes celles qui n'ont pas de cause connue et donc pas de programmes de prévention. Nous intervenons d'une façon avec les programmes d'action communautaire pour les enfants, en reconnaissant que le soutien dont les autistes ont besoin dans le domaine de l'éducation et de la santé est du ressort des provinces. Nous avons essayé d'aider surtout en versant 16,2 millions de dollars aux Instituts de recherche en santé du Canada pour qu'ils fassent avancer les connaissances dans le domaine. Par l'entremise des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants, nous finançons un certain nombre de projets de recherche communautaire. Développement social Canada fournit à peu près 500 millions de dollars pour venir en aide aux jeunes enfants et aux familles. C'est un problème tellement complexe.

Je me rappelle avoir eu une patiente dont la fille avait des jumeaux autistes. Ils ne pouvaient même plus aller au chalet. Je me souviens avoir cherché à obtenir des fonds pour que l'école puisse acheter les accessoires dont ils avaient besoin. C'est un problème grave.

Le sénateur Poy : Je ne comprends pas que les services cessent à l'âge de six ans. C'est peut-être une décision provinciale, mais où le gouvernement fédéral intervient-il quand les droits des enfants à une bonne santé sont compromis?

Mme Bennett : Je me rappelle avoir participé à une réunion du Comité interministériel sur les droits de l'homme à New York, au cours de laquelle le représentant canadien, assis en face de moi, a essayé d'expliquer l'ensemble hétéroclite de droits accordés aux femmes au Canada en raison des différences qui existent entre les provinces. Les gens ont du mal à comprendre pourquoi le Canada ne peut pas insister pour les faire appliquer. Les provinces ont fait des choix différents concernant le rôle du système d'enseignement et l'aide apportée aux enfants qui ne peuvent suivre le programme

school classroom, or the ones who clearly need a different kind of special care in terms of their educational and treatment needs. As some programs become more effective, it makes it even more difficult for us to figure out what is the right thing to do.

Senator Poy: It is difficult, I understand, with the cut-off age. My second question is supplementary to Senator Carstairs' question about obesity in children. What is your view on regulating the number of fast food restaurants that are allowed in a certain geographic area? In some areas, there is no choice of restaurants where you can buy something healthy to eat. That happens too, with children. If the only choice is a soft drink when kids are thirsty, that is what they will drink. Could you do something about that?

Ms. Bennett: An interesting study, senator, showed the increased incidence of poor health with the increased incidence of fast food outlets. A more interesting study last year showed that in Harlem, New York, there were no grocery stores and only fast food outlets. Perhaps the situation could be improved by regulating the fast food outlets rather than by ensuring healthy choices for children.

My meeting last week with a representative of McDonald's was hopeful in terms of their efforts. They want healthy choices and they want people to make healthy choices. For example, you can buy apple slices or carrot sticks in little bags. We have to work with some of the outlets. They want to be able to provide the kinds of foods that people want to buy. We must reward good behaviour. They have vastly more marketing dollars than I have, as a minister. It is a matter of having healthy, easy choices and of us figuring out how to do that, given that time is such an important commodity in the lives of people. We need to find easier ways for families to feed themselves in a way that is healthy, and where kids can pick the neat stuff.

There was an article in the newspaper on pedometers and how they can be effective as motivators. We have that information at the public health agency. The CIHR was handing out information on metabolism from Ms. Diane Finegood. I attended a Grade 5 classroom in January where I asked the kids what a pedometer is. Every student in the room put up their hands. The teacher was working with one of the programs whereby, at the beginning of every phys-ed class, he handed out pedometers and, at the end of the class, took them back. The kids are choosing only the activities for which they get the high numbers. The kids do not want to participate in a sport that has them sitting on the bench the whole time. We are finding out whether the kids can achieve 10,000 steps each day. Then, it is up to the parents to try to do better and reach 12,000 or 14,000 steps each day on the weekends.

How do we build on these things that actually work, in order to motivate people? One challenging element for us is how to get the researcher to show what works and what does not work. Some of us have this sneaking suspicion that handing out pamphlets does not work. How do we show that we will do the stuff that works? Ms. Silken Laumann's Active Kids Movement and Action Schools! B.C. are examples of programs that work, and there are others across the country. Whether it is to combat obesity or

scolaire régulier ou qui ont vraiment besoin de cours et de soins particuliers. Comme certains programmes sont plus efficaces, c'est encore plus difficile pour nous de décider quoi faire.

Le sénateur Poy : Je comprends que c'est difficile de déterminer à quel âge arrêter les soins. Ma deuxième question fait suite à celle du sénateur Carstairs sur l'obésité des enfants. Que pensez-vous de réglementer le nombre de restaurants-minute sur un certain territoire? Dans certains quartiers, il n'y a aucun restaurant où on peut acheter des aliments santé. Les enfants sont aussi confrontés au même problème. Ils vont boire des boissons gazeuses si c'est le seul choix qu'ils ont. Pourriez-vous faire quelque chose à ce sujet?

Mme Bennett : Une étude a montré un lien entre l'incidence accrue des maladies et le nombre de restaurants-minute. Une autre étude encore plus intéressante a indiqué l'an dernier que, dans le quartier Harlem de New York, il n'y avait pas d'épicerie mais seulement des restaurants-minute. On pourrait peut-être améliorer la situation en réglementant le nombre de restaurants-minute plutôt qu'en offrant des choix santé aux enfants.

J'ai rencontré la semaine dernière un représentant de McDonald, et les efforts de la chaîne sont encourageants. On veut proposer des choix santé aux gens et on veut que les gens fassent ces choix. Par exemple, on peut acheter des tranches de pomme et des bâtonnets de carotte dans de petits sacs. Il faut sensibiliser certains de ces établissements de restauration, qui souhaitent offrir les aliments que les gens veulent acheter. Nous devons récompenser la bonne conduite. Ils ont beaucoup plus d'argent que moi, en tant que ministre. Il s'agit de trouver comment faciliter les choix santé, compte tenu du fait que le temps est un facteur si important dans la vie des gens. Il faut aider les familles à se nourrir sainement sans que ce ne soit compliqué pour que les enfants puissent manger ce qui est bon pour eux.

Il y avait un article dans le journal sur les pédomètres et leur effet motivateur. Nous avons des renseignements là-dessus à l'Agence de santé publique. L'IRSC a distribué de la documentation provenant de Mme Diane Finegood sur le métabolisme. En janvier, j'ai rencontré des enfants de cinquième année à qui j'ai demandé ce qu'était un pédomètre. Tous les élèves de la classe ont levé la main pour me répondre. Au début de chaque cours d'éducation physique, l'enseignant leur remettait un pédomètre qu'ils rendaient à la fin du cours. C'est à qui obtiendrait le plus grand nombre de pas, et les enfants veulent participer à des activités qui les font bouger et non rester assis sur le banc. Nous essayons de savoir si les enfants peuvent atteindre 10 000 pas par jour. Ensuite, c'est aux parents de chercher à faire 12 000 ou 14 000 pas les samedis et dimanches.

Comment pouvons-nous nous servir de ces outils pour motiver les gens? Il est important pour nous d'inciter les chercheurs à nous indiquer ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas. Certains d'entre nous ont plutôt l'impression que distribuer des brochures ne fonctionne pas. Comment montrons-nous que nous allons prendre les moyens qui marchent? Active Kids Movement de Silken Laumann et Action Schools en Colombie-Britannique sont des programmes qui fonctionnent, et il y en a d'autres ailleurs au

illness, how do we find these neat little things that truly work to change behaviour? How do we disseminate that so everyone can steal the goods ideas from one another?

In my riding, there is a walking school bus. In downtown Toronto, all the parents were driving their kids to school, which is bad for the environment, exercise and just about everything. Now, there is a kind of Pied Piper system whereby two parents pick up the kids and walk them to school. It is working extremely well and the kids do not seem to care. Whether it is safety and security or whether it is video games, there must be other ways in which we can entice kids into healthier ways to spend an hour.

The Chairman: Minister, I thank you for appearing today. If we have active adults, we will probably have more active children.

Our study is on the Convention on the Rights of the Child and, while we did not address that directly, I hope that your ministry will continue to see how the convention can be implemented in Canada. Perhaps at a later date we may wish to have you or your officials back. In any event, it has been extremely helpful to gain insight on children, on the practical side.

Ms. Bennett: To those of you interested in children's rights, and the people who watch the important work of this committee, I hope that they will fill out the workbook at www.healthycanadians.ca and say how important children's rights are in relation to public health goals for Canada. It would very much help the results of our little study.

The Chairman: Thank you, I think that is a very good note. We will adjourn for two minutes to change panels.

I would welcome our next panel, the members from the Canadian International Development Agency. We had hoped to have the minister, but the minister is not available. Instead, we have the Vice-President of the Policy Branch of CIDA, Mr. David Moloney and with him are two other officials. I understand there will be a short presentation and then we will go to questions.

Welcome, gentlemen. This is the continuation of our study on the Convention on the Rights of the Child. We would like to receive some perspectives from CIDA.

Mr. David Moloney, Vice-President, Policy Branch, Canadian International Development Agency: Minister Carroll was not able to attend today, and sends her regrets. With the committee's indulgence, I will read her statement into the record.

We all know that children's rights are often overlooked, or taken for granted. Let me commend the committee for examining this important issue for the first time. I appreciate the opportunity to provide an international perspective to these questions. Canada has had a long-standing commitment to the rights of children, both at home and abroad. We were instrumental in drafting the

pays. Que ce soit pour combattre l'obésité ou la maladie, comment trouver les bons moyens de vraiment amener les gens à changer leurs habitudes? Comment être assez convaincant pour que tout le monde veuille s'y mettre?

Dans ma circonscription, il y a un autobus scolaire à pied. Au centre-ville de Toronto, tous les parents reconduisaient leurs enfants à l'école en voiture, ce qui n'a rien de bon ni pour l'environnement ni pour la santé. Maintenant, deux parents se portent volontaires pour accompagner les enfants à pied à l'école. Le projet fonctionne très bien et les enfants ne semblent pas s'en plaindre. Qu'il s'agisse de sécurité et de jeux vidéo, il doit y avoir d'autres moyens d'inciter les enfants à s'occuper sainement.

La présidente : Madame la ministre, merci d'être venue nous rencontrer. Si les adultes sont actifs, les enfants le seront probablement davantage.

Nous étudions la Convention relative aux droits de l'enfant et, même si nous n'avons pas abordé directement la question, j'espère que votre ministère va continuer d'examiner comment la Convention peut être mise en œuvre au Canada. Il se peut que nous vous réinvitions, vous ou vos fonctionnaires, à revenir nous rencontrer. Quoiqu'il en soit, il a été fort utile d'avoir une idée plus concrète de la situation des enfants.

Mme Bennett : J'espère que ceux qui s'intéressent aux droits des enfants et ceux qui suivent vos travaux vont répondre au questionnaire du cahier d'exercice qui se trouve dans le site www.healthycanadians.ca pour dire comment les droits des enfants sont importants dans le cadre des objectifs de santé publique. Ce serait une façon très utile de contribuer à notre petite étude.

La présidente : Merci. Je pense que c'est très intéressant. Nous allons suspendre nos travaux quelques minutes pour accueillir un autre groupe de témoins.

Nous accueillons maintenant des représentants de l'Agence canadienne de développement international. Nous espérons recevoir la ministre, mais elle n'était pas libre. Je vous présente à sa place le vice-président de la Direction des politiques à l'ACDI, M. David Moloney, qui est accompagné de deux collaborateurs. Je crois comprendre que vous avez une brève déclaration à faire, après quoi nous allons vous poser des questions.

Bienvenue, messieurs. Nous poursuivons notre étude sur la Convention relative aux droits de l'enfant et nous aimerais entendre le point de vue de l'ACDI.

M. David Moloney, vice-président, Direction générale des politiques, Agence canadienne de développement international : La ministre Carroll n'était pas libre aujourd'hui et elle vous prie de l'excuser. Si le comité le veut bien, je vais lire sa déclaration pour les fins du compte rendu.

Nous savons tous que les droits des enfants sont souvent négligés ou tenus pour acquis. Permettez-moi de féliciter le comité de se pencher, pour la première fois, sur cette question importante. Je suis heureux d'avoir la possibilité de présenter ce sujet dans une perspective internationale. Ce n'est pas d'hier que le Canada défend les droits des enfants, au pays comme à

UN Convention on the Rights of the Child. In 1990, we co-hosted the first World Summit for Children, in the year that the convention came into effect.

In 2000, the Canadian International Development Agency and the Department of Foreign Affairs co-hosted in Winnipeg the first major international conference on war-affected children. This groundbreaking event galvanized the international community to take action to protect the rights of children in war-torn countries around the world.

At the UN General Assembly Special Session on Children in 2002, Canada, with strong support from CIDA, successfully negotiated text on key issues such as war-affected children, Aboriginal children and child participation.

[Translation]

I understand some committee members may be concerned that the recently released International Policy Statement indicates a diminished commitment to children in Canada's development policy. I want to assure you that that's not the case. Canada remains committed to the children of the world, a commitment that goes hand in hand with CIDA's mandate to reduce poverty in developing countries, and to contribute to a more secure, prosperous and equitable world.

Children make up a disproportionately large number of the world's poor. About 40 per cent of children in least-developed countries live on less than a dollar a day. Poverty denies children their human rights at a critical stage in their development. Not only can this seriously hinder children's future well-being, productivity and prosperity, it can undermine all of our attempts to fight poverty. Why? Because the surest way to reduce poverty and achieve peace is to build a world fit for children, a world in which all girls and boys can go to a school, earn a livelihood, raise a healthy family, take part in their community, and eventually, leave their own children the legacy of a better planet.

In these countries, girls and boys under the age of 18 may not have a vote. They may not be given space to voice their concerns. They may be among the most abused and exploited members of their societies. Yet, in many cases, children are already running their households, having children themselves and contributing to the economy.

[English]

In all cases, children have the power to perpetuate cycles of poverty and violence or, with our support, to break those cycles and build a better future. For all these reasons, the international policy statement seeks to integrate Canada's focus on children throughout all programming sectors. It does this by reaffirming our commitment to the Millennium Development Goals, six out

l'étranger. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la rédaction de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Nous avons été l'un des hôtes du premier Sommet mondial pour les enfants, qui a eu lieu en 1990, année où la Convention est entrée en vigueur.

En 2000, l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires étrangères ont organisé à Winnipeg la première grande conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre. Cette conférence marquante a incité la communauté internationale à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les droits des enfants dans les pays déchirés par la guerre partout dans le monde.

En 2002, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, le Canada — avec le solide appui de l'ACDI — a négocié avec succès le libellé des dispositions clés de la Convention, notamment celles concernant les enfants touchés par la guerre, les enfants autochtones et la participation des enfants.

[Français]

J'ai cru comprendre que certains membres du comité craignent que l'énoncé politique international rendu public récemment par le gouvernement n'entraîne une diminution des efforts en faveur des enfants dans la politique canadienne de développement. Je tiens à vous rassurer que ce n'est pas du tout le cas. Le Canada maintient son engagement à l'égard des enfants du monde. Cet engagement concorde parfaitement avec le mandat de l'ACDI qui consiste à réduire la pauvreté dans les pays en développement et à contribuer à un monde plus sûr, plus prospère et plus équitable.

Le nombre d'enfants pauvres dans le monde est démesuré. Environ 40 p. 100 des enfants des pays les moins développés vivent avec moins d'un dollar par jour. La pauvreté prive les enfants de leurs droits fondamentaux à une étape cruciale de leur développement. Cela nuit gravement à la productivité, à la prospérité, au bien-être futur des enfants et peut saper tous les efforts que nous déployons pour vaincre la pauvreté. La meilleure façon de réduire la pauvreté et d'assurer la paix consiste à bâtir un monde digne des enfants, un monde où toutes les filles et tous les garçons ont accès à l'école et par la suite peuvent gagner leur vie, fonder une famille, élever des enfants en santé, contribuer à leur milieu et laisser en héritage à leurs enfants un monde meilleur.

Dans ces pays, les enfants de moins de 18 ans n'ont pas le droit de vote. Ils n'ont pas nécessairement la chance d'exprimer leurs préoccupations. Ils sont souvent parmi les membres les plus maltraités et exploités de leur société. Pourtant, dans bien des cas, ces enfants sont déjà chefs de famille, ont eux-mêmes des enfants et contribuent à l'économie.

[Traduction]

Dans tous les cas, les enfants peuvent perpétuer les cycles de la pauvreté et de la violence ou — avec notre aide — rompre ces cycles et créer un avenir meilleur. Pour toutes ces raisons, l'Énoncé de politique internationale répartit l'aide aux enfants dans tous les secteurs de programmes. Il réaffirme, par le fait même, notre détermination à atteindre les objectifs de

of eight of which involve the fulfilment of children's rights by focusing on five sectors directly related to their achievement. These sectors are good governance, health, including HIV/AIDS, education, private sector development, and environmental sustainability. Gender equality will be systematically and explicitly integrated across all programming within each of the five sectors.

I wish to emphasize that these sectors are not isolated priorities. They build on and complement each other. Each sector also works to improve the lives of children.

[Translation]

Take health, for example. Every year, more than 10 million children die from preventable diseases and malnutrition. Every day, 1,400 girls and women die from causes related to childbirth. CIDA has provided close to \$54 million annually over the past few years to support family planning, reproductive health, and safe motherhood.

CIDA will continue to focus on children's right to life, survival and development, and to ensure the highest attainable standard of health.

Or consider education. More than 130 million children around the world do not go to school.

[English]

In the past four years CIDA has quadrupled its support for basic education. CIDA will continue to help countries ensure that every girl and boy can access complete, free, compulsory and quality basic education. Yet, all this is not enough. We have learned from experience that regular health and education programs do not automatically reach the most marginalized children, like the 100 million children who live on the streets or the 10 million children who have become refugees due to conflict. In other words, traditional programming does not always reach those hardest to reach. This is where the Action Plan on Child Protection as part of CIDA's social development priorities has provided leadership. It did so by specifically targeting programming at the most marginalized children, with a particular focus on child labour and, with support from General Dallaire in his then capacity as special adviser, on war-affected children. This approach allowed us to bring visibility to children who, until then, were practically invisible and for this we have been recognized and applauded internationally.

It is for this reason that the human rights pillar of the good governance priority in the international policy statement specifically commits us to building on and integrating the leadership we have demonstrated in child protection for the most marginalized and excluded children, namely the 180 million children involved in the worst forms of child labour, the 13 million internally displaced, the 15 million AIDS orphans,

développement du millénaire, qui attachent une importance particulière aux enfants, en mettant l'accent sur cinq secteurs directement liés à leur réalisation. Ces secteurs sont la bonne gouvernance, la santé, particulièrement la lutte contre le VIH-sida, l'éducation, le développement du secteur privé et la viabilité de l'environnement. L'égalité entre les sexes sera systématiquement prise en considération dans tous les programmes réalisés dans chacun de ces cinq secteurs.

Je me permets de souligner que ces secteurs prioritaires n'évoluent pas en vase clos. Ils doivent se compléter et se renforcer mutuellement. Chaque secteur contribue à améliorer les conditions de vie des enfants.

[Français]

Prenons l'exemple de la santé. À chaque année, plus de 10 millions d'enfants meurent de malnutrition et de maladies évitables. À chaque jour, 1 400 filles et femmes meurent des complications d'un accouchement. Au cours des dernières années, l'ACDI a versé près de 54 millions de dollar annuellement pour soutenir la planification familiale, la santé génétique et la maternité sans risque.

Nous continuons de concentrer nos efforts sur le droit des enfants à la vie, à la survie et au développement, et de leur assurer le meilleur état de santé possible.

L'éducation est un autre exemple. Plus de 130 millions d'enfants dans le monde ne fréquentent pas l'école.

[Traduction]

Ces quatre dernières années, l'ACDI a quadruplé son aide consacrée à l'éducation de base. Nous continuons d'aider les pays à offrir gratuitement à tous les enfants, filles et garçons, une éducation de base de qualité complète et obligatoire. Mais tout cela ne suffit pas. L'expérience nous a montré que les programmes de santé et d'éducation habituels ne bénéficient pas toujours aux enfants les plus marginalisés, comme les 100 millions d'enfants qui vivent dans la rue ou les 10 millions d'enfants qui sont devenus des réfugiés à la suite d'un conflit. Autrement dit, les programmes traditionnels ne viennent pas toujours en aide à ceux qui sont les plus difficiles à joindre. C'est là que le Plan d'action de l'ACDI pour la protection des enfants, qui s'inscrit dans les priorités de développement social, a joué un rôle déterminant. Ce plan a orienté les programmes vers les enfants les plus marginalisés, en plus de mettre l'accent sur le travail des enfants et — avec l'aide de Roméo Dallaire à titre de conseiller spécial — sur les enfants touchés par la guerre. Cette approche nous a permis d'attirer l'attention sur les enfants qui passaient pratiquement inaperçus jusque-là. Nous avons d'ailleurs reçu des éloges à cet égard sur la scène internationale.

Les droits de la personne constituent l'un des piliers sur lesquels repose la bonne gouvernance, qui est l'une des priorités de l'Énoncé de politique internationale. Dans cet énoncé, nous nous engageons à miser sur le leadership dont nous avons fait preuve dans le domaine de la protection des enfants pour venir en aide aux enfants les plus marginalisés et exclus, c'est-à-dire les 180 millions d'enfants touchés par les formes les plus abusives de

and the 2 million girls who enter the commercial sex trade each year. We will do this by expanding a human rights approach that sees all children as powerful actors in their own development; by building the legal and institutional capacity of government and civil society organizations to implement commitments to all children; by committing to promoting the meaningful participation of marginalized children in policy dialogue, bilateral projects and research; and by using the findings of our child protection research to inform our programming, particularly for the most marginalized.

Honourable senators, we believe that the international policy statement offers an ambitious but achievable plan to enhance Canada's role in the fight against global poverty and insecurity. To be successful in this fight, we need to continue our focus on children.

[Translation]

Through their courage, their experience and their creativity, children can transform attitudes and behaviours. In so doing, they can empower themselves, and help break long-standing cycles of poverty in their communities. For all these reasons, Canada remains committed to children, including those hardest to reach, in its development policy. Thank you.

[English]

The Chairman: I appreciate that was the statement of the minister. However, I presume the questions will be either directed to you about the statement or about CIDA's operations.

Senator Pearson: Thank you for the statement and the reassurance that is in the statement that the rights of children will be protected.

My concern is that you tended to speak in the past tense about the child protection policy and the research — for example, we use the findings of the research that is already done. These were programs that, in my experience, were extremely effective. All my experience on children's rights issues is that when they are blended with the more general discussion of human rights, they tend to drop to the bottom of the priority list.

In the days of the child protection program, when you had child rights officers in each sector of the department, and so on, I would be interested to know whether that will still continue. I can accept the fact that you may not have a child protection policy per se, but I do think that for those of us who are interested in the implementation of the Convention on the Rights of the Child, the people who are working in the field must really understand what a child rights perspective is. If that is not built in as part of their

travail des enfants, les 13 millions d'enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays, les 15 millions d'orphelins du sida et les 2 millions de filles qui joignent des réseaux de prostitution chaque année. Nous y parviendrons en élargissant la portée de notre approche en matière de droits de la personne, afin que tous les enfants soient partie prenante de leur propre développement; en renforçant la capacité juridique et institutionnelle du gouvernement et des organisations de la société civile à respecter les engagements pris en faveur de tous les enfants; en continuant de promouvoir une participation concrète des enfants marginalisés au dialogue sur les politiques, aux projets bilatéraux et à la recherche; et en tirant parti des résultats de nos recherches sur la protection des enfants pour façonner nos programmes, en particulier dans le but de venir en aide aux enfants les plus marginalisés.

Honorables sénateurs, nous croyons que l'Énoncé de politique internationale propose un plan d'action ambitieux mais réaliste, pour renforcer le rôle du Canada dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité dans le monde. Pour que ce combat donne des résultats, nous devons continuer de porter une attention particulière aux enfants.

[Français]

Grâce à leur courage, à leur expérience et à leur créativité, les enfants peuvent changer les attitudes et les comportements. Ils pourront ainsi accroître leur pouvoir d'action et aider à rompre le cycle de la pauvreté dans le milieu. Pour toutes ces raisons, le Canada demeure déterminé à venir en aide aux enfants dans sa politique de développement, en particulier les enfants qui sont les plus difficiles à atteindre. Merci.

[Traduction]

La présidente : Je comprends que c'était la déclaration de la ministre. C'est cependant à vous que nous allons adresser nos questions sur la déclaration ou les activités de l'ACDI.

Le sénateur Pearson : Merci de votre déclaration et merci de nous assurer de nouveau que les droits des enfants seront protégés.

Ce qui m'inquiète, c'est que vous parlez au passé de la politique et des recherches sur la protection des enfants et on utilise, par exemple, les conclusions de recherches déjà effectuées. Selon moi, il y avait des programmes très efficaces. D'après mon expérience, quand les problèmes liés aux droits des enfants sont combinés aux discussions plus générales sur les droits humains, ils ont tendance à se retrouver au dernier rang des priorités.

Quand le programme sur la protection des enfants était en vigueur, il y avait des agents des droits des enfants dans chaque secteur du ministère, et j'aimerais savoir si ce sera encore le cas. Je peux comprendre qu'il n'y ait peut-être pas de politique comme telle sur la protection des enfants, mais je crois que, pour ceux qui s'intéressent à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, ceux qui travaillent dans le domaine doivent vraiment comprendre de quoi il s'agit. Si la question des droits des

training, or if it is not built in as part of something that they have to check off when they look at the programming, then it will slip. It just slips; it always does. Kids always slip between the cracks.

I am not sure how you can comment on that. You are not the minister. Are you no longer planning to do research on child protection? Are there child protection officers still designated in the various departments? Are you having regular meetings on training and education with respect to the Convention on the Rights of the Child?

Mr. Moloney: Thank you for those questions. The answer is yes, we are continuing each of those activities. You will know that the Child Protection Research Fund launched the first fruit of its work with the very successful research study and book *Where are the Girls*. There are a number of further projects that are in the works. We have extended, within policy branch, that fund for a further period of time.

The Child Protection Unit has been extremely active within the policy branch in terms of taking that research and other research, developing programming tools and guidelines, working in terms of building training modules, but then also delivering training modules. My colleagues here are, as you know, Senator, actively involved in that activity.

CIDA personnel and partners receive regular training in children's rights. That exists now; that will continue, using modules that we have developed and others. Each of those modules is rooted in a rights-based approach and that will continue.

We have an active network within the agency, and are bringing agency officers together with a total of 200 members through an extranet. There is a library. We have extensive published resources.

We believe in integrating the specific children's results that I referred to in the minister's statement. Those are specific results to which the government and CIDA have committed in the IPS in specific areas of governance, human rights, education and so on. These are commitments on which we will continue to follow up. Whatever is the best way structurally to implement those commitments may evolve over time, but those competencies will remain important, and the funding for that programming will remain important.

Senator Oliver: Thank you for your presentation on behalf of the minister. I wish to ask a question about the international policy statement and the Millennium Development Goals that you talked about. Today you said that the international policy statement seeks to integrate Canada's focus on children throughout all of the programming sectors. You said that it is doing this by reaffirming Canada's commitment to the Millennium Development Goals.

enfants ne fait pas partie de leur formation ou qu'ils n'ont pas à en tenir compte dans les programmes, la question va nous échapper. Elle va être reléguée au second plan, comme toujours. Les enfants sont toujours laissés pour compte.

Je ne sais pas ce que vous pouvez répondre. Vous n'êtes pas la ministre. Comptez-vous encore effectuer des recherches sur la protection des enfants? Y a-t-il encore des agents chargés de la protection des enfants dans les divers ministères? Organise-t-on toujours des rencontres sur la formation et l'information concernant la Convention relative aux droits de l'enfant.

M. Moloney : Vos questions sont pertinentes. Je peux vous répondre que oui, nous poursuivons toutes ces activités. Vous n'êtes pas sans savoir que le Fonds de recherche pour la protection des enfants a permis de financer une première étude très fructueuse intitulée *Où sont les filles?* Il y a d'autres projets en cours. Notre direction a prolongé la durée du fonds.

Le service de la protection des enfants de la Direction des politiques travaille activement à examiner les travaux de recherche, à élaborer des programmes et des lignes directrices, ainsi qu'à préparer et à offrir des modules de formation. Les collègues qui m'accompagnent aujourd'hui s'occupent activement de ces activités, comme vous le savez, madame le sénateur.

Le personnel et les partenaires de l'ACDI reçoivent fréquemment de la formation sur les droits des enfants. Cela existe maintenant et cela va continuer. Nous utilisons des modules que nous avons créés et quelques autres. Chacun de ces modules suit une approche axée sur les droits, et ce n'est qu'un début.

Nous avons un réseau actif au sein de l'agence; nous rassemblons les agents grâce à notre réseau extranet, il y a un total de 200 membres. Il y a une bibliothèque. Nous avons aussi beaucoup de publications.

Nous croyons en l'intégration des résultats propres aux enfants dont j'ai parlé dans la déclaration de la ministre. Ce sont précisément les résultats envers lesquels le gouvernement et l'ACDI se sont engagés dans l'énoncé de politique internationale dans les domaines de la gouvernance, des droits de la personne, de l'éducation, et cetera. Ce sont des engagements que nous allons continuer de suivre. La façon de respecter ces engagements peut évoluer avec le temps, mais ces compétences demeurent importantes, de même que le financement de ces programmes.

Le sénateur Oliver : Je vous remercie de cette présentation au nom de la ministre. J'aimerais vous poser une question sur l'énoncé de politique internationale et les objectifs du millénaire pour le développement, dont vous avez parlé. Vous avez dit aujourd'hui que l'énoncé de politique internationale vise à intégrer la priorité du Canada sur les enfants dans tous les secteurs de programme. Vous dites le faire en réaffirmant l'engagement du Canada envers les objectifs du millénaire pour le développement.

As you also know, Canada has been quite severely criticized for not actually meeting the Millennium Development Goals. It has been suggested that we are not ready to meet the goal of 0.7 per cent target for development aid by 2015, as set out in those goals.

How do we know that there will be enough to meet the needs for the development of the child if we are not meeting our development goals? It seems like a contradiction.

Mr. Moloney: As you know, the international policy statement recommits the government to work toward the goal of 0.7 per cent. The statement commits that the government will continue along the path of growing the international assistance envelope by at least 8 per cent per year through 2010 and beyond, and makes a new commitment that, as the fiscal situation permits, that rate of growth may be accelerated.

It is important, as well, to focus on the fact that, in addition to the amount of aid, the quality of our aid, the extent to which we are integrating these results, the necessity of looking at children, at the needs particularly of marginalized children, that this is acquiring a focus in what we are doing.

We are also contributing to the needs of children through the kinds of research and advocacy that we are doing on the international scene with international organizations, with our bilateral donor colleagues, and in the work that we are doing with the NGOs and other partners.

Senator Oliver: The needs of marginalized children, if you are to do more about those, will require more dollars. If you do not increase the amount to meet the millennium targets, how will you do it?

Mr. Moloney: As I said, the Minister for International Cooperation does not determine the budget overall that the minister works with. Our job is to maximize the effectiveness of that budget and ensure that real needs, such as those of the marginalized children that we are talking about here, are met in as effective a way as we can.

Senator Oliver: Are you able to reassure this committee, concerned about the rights of the children that, notwithstanding that Canada has been internationally criticized — unlike other countries — for not being able to meet the international standard, you do not feel that this will be, in any way, compromised for any of the children's programs that we have; is that right?

Mr. Moloney: I am in no position, either way, to comment for the committee on the overall size of our budget. I am in a position to say that at CIDA we take the rights and needs of children, particularly marginalized children, quite seriously. We are trying to maximize the effectiveness of our efforts to that end.

[Translation]

Senator Ferretti Barth: We hear a great deal about CIDA and the international aid it provides, but problems still persist. That has been my observation. I would like to know what kind of relationship you have with NGOs that deal with disadvantaged children in developing countries.

Comme vous le savez aussi, le Canada est critiqué très sévèrement pour ne pas respecter les objectifs du millénaire pour le développement. On dit que nous ne sommes pas prêts à respecter l'objectif que nous nous sommes fixés de 0,7 p. 100 en aide au développement d'ici 2015.

Comment pouvons-nous savoir s'il y aura assez de ressources pour répondre aux besoins de développement de l'enfant si nous ne respectons pas nos objectifs de développement? Il semble y avoir contradiction.

M. Moloney : Comme vous le savez, dans l'énoncé de politique internationale, le gouvernement s'engage de nouveau à travailler vers l'objectif de 0,7 p. 100. Le gouvernement s'y engage à continuer d'augmenter son budget d'aide internationale d'au moins 8 p. cent par année jusqu'à 2010 et après et s'engage aussi, si la situation financière le permet, à accélérer ce taux de croissance.

Il importe aussi de souligner qu'en plus de la somme investie en aide, la qualité de notre aide, la mesure dans laquelle nous intégrons ces résultats et la nécessité de nous occuper des enfants et des besoins particuliers des enfants marginalisés prennent de l'importance dans ce que nous faisons.

Nous contribuons aussi à répondre aux besoins des enfants par des recherches et des prises de position sur la scène internationale avec des organismes internationaux, avec nos collègues donateurs bilatéraux et dans le travail que nous effectuons avec les ONG et nos autres partenaires.

Le sénateur Oliver : Si vous voulez en faire plus pour répondre aux besoins des enfants marginalisés, vous aurez besoin de plus d'argent. Si vous n'augmentez pas la somme réservée pour respecter les objectifs du millénaire, comment comptez-vous faire?

M. Moloney : Comme je l'ai dit, ce n'est pas la ministre de la Coopération internationale qui détermine le budget total dont elle dispose. Notre travail consiste à optimiser l'efficacité de ce budget et à nous assurer que les véritables besoins, ceux des enfants marginalisés, sont comblés de la façon la plus efficace possible.

Pouvez-vous rassurer notre comité au sujet des droits des enfants? Le Canada est beaucoup critiqué à l'échelle internationale (contrairement à d'autres pays) pour sa difficulté à respecter la norme internationale. Ne craignez-vous pas que cette norme soit compromise d'aucune façon dans les programmes que nous avons pour aider les enfants?

M. Moloney : Je ne suis pas bien placé pour commenter la taille de notre budget devant votre comité. Je peux toutefois vous dire que l'ACDI prend très au sérieux les droits et les besoins des enfants, particulièrement des enfants marginalisés. Nous essayons d'optimiser l'efficacité de nos efforts en ce sens.

[Français]

Le sénateur Ferretti Barth : On parle toujours de l'ACDI et des aides internationales, mais les problèmes restent toujours les mêmes. C'est ma constatation. J'aimerais savoir quels sont vos rapports avec les ONG qui s'occupent des enfants défavorisés dans les pays en voie de développement?

Mr. Moloney: The type of problems encountered is changing. We are making some real progress in alleviating poverty, but there are still too many families and children living in poverty. CIDA works closely with international organizations such as UNICEF and with multilateral agencies. If I am not mistaken, Canada ranks fifth among countries that donate to UNICEF. CIDA works closely with Canadian organizations.

Senator Ferretti Barth: I would also like to know if any effort is made to consult with children in developing countries, to ascertain in an impartial, fair and humane way, what their needs and wants may be. It is all well and good to freely supply aid to these countries without consulting in advance with the children of these nations, but each region of Africa is different and children have different needs. Does CIDA initiate consultations of some kind with a view to providing assistance? One good example is ensuring that children are supplied with clean water when they have access to an unpolluted waterway. In my view, the first step is to approach the children in these countries, talk to them and identify their needs. Do they need schools, hospitals, recreation centres or perhaps cafeterias? We build schools, but do we worry about whether or not children have anything to eat before they go to school? Breakfast is the most important meal of the day, for adults and children alike. Even in Canada, there are children who go to school on an empty stomach. Some law enforcement agencies have instituted breakfast programs in the schools. Much work is being done in this area.

Mr. Moloney: Getting children involved in discussions in one of CIDA's fundamental guiding principle, as set out in the Convention. Let me give you several examples. When CIDA drafted its action plan about five years ago, it took pains to consult with children. This year, when a conference was held in Winnipeg, CIDA and the Canadian government invited 50 children and youths from 25 developing countries affected by armed conflict. These 50 youths attended the conference as independent delegates. This is also one of the principles that we uphold every time we address the UN in New York. Currently, CIDA is carrying out pilot projects in which children and youth have direct input. Projects that come to mind include one in Kosovo, two in Colombia, one in Sri Lanka and one in Egypt. These projects are designed to reach out to children in war-torn nations, children who work despite their young age and who have specific education needs. We seek their input on what they need in terms of support so that they can exercise their rights. Consultation is an integral part of our approach.

Senator Ferretti Barth: You named many countries, but not a single African nation. Why is that?

Mr. Moloney: I did mention Egypt.

M. Moloney : Je pense que les problèmes évoluent. Il y a un certain progrès en terme de diminution de pauvreté nette, mais il y a trop de familles et d'enfants qui demeurent pauvres. Si l'ACDI travaille étroitement avec les instances internationales, comme, par exemple, l'UNICEF et les agences multilatérales, nous sommes, si je ne me trompe pas, le cinquième pays donateur à l'UNICEF. Nous travaillons étroitement avec les organisations canadiennes.

Le sénateur Ferretti Barth : J'aimerais savoir aussi s'il existe des consultations auprès des enfants des pays en voie de développement, afin de déterminer avec impartialité, justice et humanité leurs besoins et ce qu'ils désirent. C'est bien d'apporter de l'aide à ces pays sans avoir eu au préalable des consultations avec les enfants de ces pays. Même en Afrique, chaque région est différente. Les besoins de ces enfants sont différents. Y a-t-il des consultations mises en place par votre institution pour aider ces gens? C'est bien d'apporter de l'eau à des enfants quand ils ont des rivières d'eau potable. C'est un exemple. Je pense que le premier pas à faire envers les enfants, c'est d'aller dans ces pays, de les rencontrer et de voir sur place leurs besoins. Auraient-ils besoin d'écoles, d'hôpitaux, de centres de loisir, de cafétérias? Nous construisons des écoles, mais on ne se soucie pas si les enfants ont mangé avant d'aller à l'école. Le déjeuner, c'est le repas le plus important non seulement pour les adultes mais aussi pour les enfants. Même au Canada, des enfants ne déjeunent pas avant d'aller à l'école. C'est la police qui a mis sur pied des programmes et qui apporte la nourriture à l'école. Nous en faisons beaucoup.

M. Moloney : À l'ACDI, la participation des enfants dans les discussions est un des principes de base, comme c'est le cas dans la convention comme telle. Je peux citer quelques exemples. Quand notre plan d'action a été élaboré, il y a environ cinq ans, l'ACDI a pris le soin de consulter les enfants eux-mêmes. Cette année, quand nous avons tenu une conférence à Winnipeg, l'ACDI et le gouvernement canadien ont invité 50 enfants et jeunes personnes venant de 25 pays en voie de développement qui étaient tous touchés par un conflit armé. Ces 50 jeunes ont tous participé en tant que délégués indépendants. C'est un des principes que nous soutenons dans chacune de nos interventions à New York devant l'ONU. Nous menons actuellement dans les pays des projets pilotes dans lesquels les enfants et les jeunes sont directement impliqués par le dialogue et la participation. Je peux nommer le Kosovo, deux projets en Colombie, le Sri Lanka et l'Égypte. Ces projets existent pour les enfants affectés par la guerre, les enfants qui travaillent en dépit de leur âge, les enfants qui ont des besoins spécifiques concernant l'éducation. Nous les consultons quant à leurs besoins pour les soutenir et afin qu'ils bénéficient de leurs propres droits. Cela fait partie intégrante de notre approche.

Le sénateur Ferretti Barth : Vous avez nommé beaucoup de pays, mais aucun de l'Afrique. Pourquoi?

M. Moloney : J'ai mentionné l'Égypte.

Senator Ferretti Barth: We are aware of CIDA's programs in Africa. CIDA is involved extensively in Africa, but the situation has remained virtually unchanged. You have supplied aid to Kosovo and to Colombia, but what about Africa?

Before you answer, I have to tell you that I do not have a great deal of sympathy for CIDA and I do not have time to give you my reasons, but I am concerned by some of the things that have gone on. It is not only because Canada channels considerable sums of money into these countries or because there is little account given of how the money is spent.

Are there measures in place to ensure that international aid genuinely serves to protect children and ensure their development? Are there accountability mechanisms in place?

Mr. Moloney: It is customary for CIDA to identify the results it wishes to achieve before launching each project or program. In the case of programs the goal of which is to improve children's lives, programming divisions must seek spending authorizations from the minister.

It is critically important to be as specific and empirical as possible and to focus on results — in other words, to adopt a results-based management approach.

[English]

Senator Carstairs: I have seen firsthand some of the excellent work that CIDA does, but I have always had a problem. You outlined a number of issues that CIDA is working on around the world: basic education, child labour, a violence-free world for children, refugees. However, we do not offer all Canadian children a basic education, and we have child labour laws and conventions that we have not yet signed. Our children are not free from violence in many circumstances, and we have been called on the carpet, quite frankly, for our treatment of unaccompanied minor refugees.

What mechanism is there in your department to meet with those departments responsible for ensuring that Canada's international reputation is not damaged by the fact that someone out there can say, "Look at your own country. You are not doing those things"? What coordination goes on with those other departments in order for you to say, "We cannot be speaking out of both sides of our mouths at the same time"?

Mr. Moloney: I am happy to agree with the senator that not all of those responsibilities that lie within CIDA's mandate. Certainly, the problems that CIDA faces in the countries in which we work are generally much worse than the problems that our colleagues are facing in their country back home. Nonetheless, there are some commonalities in terms of best practices. The international research, some of which we are leading, can have certain applications.

Le sénateur Ferretti Barth : Vous avez des programmes en Afrique et nous savons ce qui s'y passe. On a fait beaucoup d'interventions en Afrique, mais la situation demeure presque toujours la même. Vous avez fourni de l'aide au Kosovo et en Colombie, mais qu'est-ce qui a été fait en Afrique?

Avant de répondre, j'aimerais vous dire que je n'ai pas beaucoup de sympathie pour l'ACDI et je n'ai pas le temps de vous expliquer pourquoi, mais il y a des choses qui se sont produites et qui m'ont bouleversée. Ce n'est pas seulement en raison du fait que les Canadiens envoient beaucoup de fonds dans ces pays et qu'il n'y a pas de rapport de ce que nous faisons là-bas.

J'aimerais savoir s'il existe des moyens pour s'assurer que l'aide internationale soit destinée à la protection des enfants et à leur développement? Y a-t-il un système pour s'assurer que les fonds se rendent bien?

M. Moloney : C'est la pratique de l'ACDI, dans chaque projet ou dans chaque programme qui est maintenant élaboré, de cibler les résultats avant de mettre sur pied un programme. Dans les programmes où on tente d'améliorer la situation des enfants, les directions de programmation doivent demander au ministre une approbation de dépenses de fonds.

Il faut être très spécifique et le plus empirique possible afin de vraiment cibler les résultats. Cette formule se nomme la « gestion des résultats ».

[Traduction]

Le sénateur Carstairs : J'ai vu de mes yeux de l'excellent travail effectué par l'ACDI, mais j'ai toujours eu une réserve. Vous avez mentionné quelques-unes des questions auxquelles l'ACDI travaille dans le monde : l'éducation de base, le travail des enfants, un monde sans violence pour les enfants, les réfugiés. Cependant, nous n'offrons pas à tous les enfants canadiens une éducation de base, et il y a des lois et des conventions sur le travail des enfants que nous n'avons pas encore signées. Dans bien des circonstances, nos enfants ne sont pas à l'abri de la violence et bien honnêtement, on nous reproche la façon dont nous traitons les réfugiés mineurs non accompagnés.

Quel mécanisme existe-t-il dans votre ministère pour rencontrer les autres ministères responsables, afin que la réputation internationale du Canada ne puisse pas être entachée par quelqu'un qui nous dit : « Regardez votre propre pays. Vous ne le faites pas vous-même »? Quel type de coordination y a-t-il avec ces autres ministères pour que vous disiez : « Nous ne pouvons pas parler au nom de tous d'une seule et même voix »?

M. Moloney : Je suis bien content de convenir avec le sénateur que toutes ces responsabilités ne font pas partie du mandat de l'ACDI. Il ne fait aucun doute que les problèmes auxquels l'ACDI est confrontée dans les pays où elle travaille sont en général bien pires que les problèmes auxquels nos collègues sont confrontés dans leur propre pays. Quoi qu'il en soit, il y a des points communs dans les pratiques exemplaires à appliquer. En recherche internationale, nous pouvons en appliquer un certain nombre, surtout que certaines recherches se font sous notre gouvernement.

My colleagues here do engage regularly in a network of child protection and children's rights experts. There are partner departments around town. There is a deputy minister committee on human rights, of which CIDA is a member, and there are other committees underneath that. For example, when the Government of Canada participates in UN conferences and in General Assembly meetings, CIDA is part of the delegation. There is cross-fertilization there, because as we go before the UN, for example, those are issues that the government is facing in respect of Canada and in respect of our international responsibilities at the same time. There is a close dialogue that goes on at a whole range of bureaucratic levels and ministerial levels.

The Chairman: Since the only two countries that did not sign the Convention on the Rights of the Child are the United States and Somalia, do we raise with our counterpart countries how they go about adhering to the convention before we choose them as one of the 25 countries? Is there any undertaking to put children's rights at the top of their planning list before we select them?

Mr. Moloney: The discussions with the 25 development partner countries are only just getting under way now. Those 25 countries were named with the release of the international policy statement, and discussions have since commenced in terms of what will be the programming priorities.

In the context of our selection of those countries, a sufficient level of good governance, including attention to human rights which would include attention to children's rights, was part of the set of filters or screens that we applied to countries. They needed to be sufficiently poor but they also needed to be well enough governed that we could be confident that aid would be put to good use. It was important that we already had a relationship with the government, a sufficient footprint in terms of our aid experience, because Canadians and the Government of Canada have particular expertise and niches to bring to bear. In a number of these cases, our work with governments and with ministries responsible for children will continue to be part of that relationship. The bottom line is that those discussions are to happen over the coming weeks and months.

Senator Pearson: We are focusing here in Canada a great deal on early childhood education. *Education For All*, the document that came out of Dakar, focuses a great deal on childhood education. I did not see anything in the policy review that talked about early childhood education. I know we have supported a number of programs in the past, and I know that the World Bank is really excited about this initiative. This is an area where we have a lot to contribute, so I would like to see whether you can bring us an answer as to whether or not there has been anything done in that respect.

Over the past many years, we have not augmented our core contribution to UNICEF. We do contribute a substantial amount of money in conjunction with UNICEF programs abroad; but

Mes collègues ici présents participent fréquemment à un réseau de spécialistes sur la protection et les droits des enfants. Nous avons des partenaires ministériels en ville. Il y a un comité du sous-ministre sur les droits de la personne, un comité dont l'ACDI fait partie, et il y a d'autres comités qui en découlent. Par exemple, lorsque le gouvernement du Canada participe à des conférences de l'ONU et à des assemblées générales, l'ACDI fait partie de la délégation. Il y a une fécondation réciproque qui se fait, parce que lorsque nous nous présentons devant l'ONU, par exemple, ce sont des questions que le gouvernement aborde du point de vue du Canada et de nos responsabilités internationales en même temps. Il y a un dialogue qui se produit à divers niveaux bureaucratiques et ministériels.

La présidente : Comme les deux seuls pays qui n'ont pas signé la Convention relative aux droits de l'enfant sont les États-Unis et la Somalie, demandons-nous à nos homologues des autres pays comment ils comptent adhérer à la convention avant que nous ne les inscrivions à la liste de 25 pays? Prennent-ils des mesures pour mettre les droits de l'enfant au sommet de leur liste de priorité avant que nous les pointions du doigt?

M. Moloney : Les discussions avec les 25 pays en développement qui font partie de nos partenaires ne font que commencer. Ces 25 pays ont été nommés en même temps qu'a été diffusé l'énoncé de politique internationale, et nous venons d'entreprendre nos discussions sur les priorités de programme futures.

Pour sélectionner ces pays, nous avons tenu compte d'un certain nombre de paramètres ou de filtres que nous avons appliqués aux pays, dont un bon niveau de gouvernance et l'attention portée aux droits de la personne, ce qui comprend l'attention portée aux droits des enfants. Ces pays doivent être suffisamment pauvres, mais ils doivent aussi être assez bien gouvernés pour que nous ayons confiance que l'aide que nous allons investir va servir à bon escient. Il est important que nous ayons déjà une relation avec le gouvernement, une expérience d'aide suffisante avec ce pays, parce que les Canadiens et le gouvernement du Canada ont des compétences et des créneaux qui entrent en ligne de compte. Dans bien des cas, notre travail avec les gouvernements et les ministères responsables des enfants va continuer de faire partie de cette relation. En gros, ces discussions vont avoir lieu au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Le sénateur Pearson : Au Canada, nous mettons beaucoup l'accent sur l'éducation des jeunes enfants. *L'Éducation pour tous*, le document produit à Dakar, est très axé sur l'éducation des enfants. Je n'ai rien vu dans l'examen des politiques sur l'éducation des jeunes enfants. Je sais que nous avons contribué à divers programmes dans le passé et je sais aussi que les gens de la Banque mondiale sont très enthousiastes à l'égard de cette initiative. Nous avons beaucoup à apporter dans ce domaine, donc j'aimerais bien voir si vous pouvez nous dire si quoi que ce soit a été fait en ce sens.

Nous n'avons pas augmenté notre contribution de base à l'UNICEF depuis longtemps. Nous versons des sommes importantes pour les programmes de l'UNICEF à l'étranger,

there is a core contribution, and if you do not have a core, the rest of the structure weakens. Perhaps you could advise what our core contribution to UNICEF New York has been over the last five years, whether there is any intention in raising it, and if not, why not?

The Chairman: I think some of those questions are for a minister. I want to thank you for coming today and to give you a “heads up” that those questions and others need answering. If you can do so in written form, that would be fine. Otherwise, we look forward to the opportunity for further exchange with the minister and yourselves.

You will see that we are focusing on the Convention on the Rights of the Child and its full implementation in Canada and elsewhere, and the adherence by ourselves and other countries to that convention, so that will be the focus of any further discussion.

Senators, we will adjourn for two minutes to change over. We can continue in camera.

The committee continued in camera.

mais il y a aussi une contribution de base, et sans fonds de base, le reste de la structure s'affaiblit. Pouvez-vous nous parler de notre contribution de base à l'UNICEF, à New York, depuis cinq ans? Avons-nous l'intention de l'augmenter? Dans la négative, pourquoi pas?

La présidente : Je pense qu'une partie de ces questions s'adressent à la ministre. Je tiens à vous remercier d'être venus aujourd'hui et de nous avoir donné un aperçu des réponses à ces questions. D'autres sont toujours en attente d'une réponse. Si vous pouviez nous répondre par écrit, ce serait très bien. Sinon, nous allons attendre d'avoir l'occasion d'échanger davantage avec la ministre et vous-mêmes.

Vous allez constater que nous mettons l'accent sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sa mise en œuvre complète au Canada et ailleurs. Le respect de cette convention par nous-mêmes et d'autres pays sera au cœur de toutes nos discussions futures.

Honorables sénateurs, nous allons interrompre nos travaux deux minutes pour laisser le temps aux gens de circuler. Nous pourrons ensuite poursuivre nos travaux à huis clos.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

The Honourable Carolyn Bennett, P.C., M.P., Minister of State (Public Health).

WITNESSES

Inter-American Commission on Human Rights (by videoconference):

Eduardo Bertoni, Special Rapporteur for Freedom of Expression;
Lisa Yagel, Attorney.

Health Canada:

Kelly Stone, Director, Division of Childhood and Adolescence;
Dr. Sylvie Stachenko, Deputy Chief Public Health Officer.

Canadian International Development Agency (CIDA):

David Moloney, Vice-President, Policy Branch;
Sarita Bhatla, Director, Human Rights and Participation Division;
Natalie Zend, Senior Child Rights Analyst, Policy Branch.

COMPARAÎT

L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée, ministre d'État (Santé publique).

TÉMOINS

Commission interaméricaine des droits de l'homme (par vidéoconférence) :

Eduardo Bertoni, rapporteur spécial sur la liberté d'expression;
Lisa Yagel, avocate.

Santé Canada :

Kelly Stone, directrice, Division de l'enfance et de l'adolescence;
La docteure Sylvie Stachenko, administratrice en chef adjointe de la santé publique.

Agence canadienne de développement international :

David Moloney, vice-président, Direction générale des Politiques;
Sarita Bhatla, directrice, Division des droits de la personne et de la participation;
Natalie Zend, analyste principale des droits des enfants, Direction générale des politiques.